



REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHONE
ARRONDISSEMENT D'AIX-EN-PROVENCE

COMMUNE DE GARDANNE

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09 AVRIL 2026 À 18 H 30

MEMBRES
EN EXERCICE : **35**

L'an deux mille vingt-six, le neuf avril à dix-huit heures trente,

MEMBRES
PRESENTS : **33**

Le Conseil Municipal de la Commune de GARDANNE s'est réuni à l'Hôtel de ville, sous la présidence de Monsieur Hervé GRANIER, Maire,

MEMBRES
REPRESENTES : **2**

Étaient présents :

MEMBRES
ABSENTS : **0**

Mesdames et Messieurs
Hervé GRANIER, Maire de la commune de Gardanne,

Antonio MUJICA, Sandrine ZUNINO, Arnaud MAZILLE, Claire CAMPODONICO, Alain GIUSTI, Sophie CUCCHI-GILAS, Pascal NALIN, Noura ARAB, Vincent RANDAZZO, Magali SCelles, Adjoints au Maire,

DATE DE LA CONVOCATION :
03 avril 2026

Danielle CHABAUD, Gérard GIORDANO, Michel MARASTONI, Corinne D'ONORIO DI MEO, Claude DUPIN, Béatrice BARRA-PAGNIER, Delphine CAILLAUD-WEBER, Kamel BELARBI, Stéphane CARBONERO, Dominique MASSA, Anaïs BARRE, Alexandra BESSI, Nicolas GORGODIAN, Vincent BOUTEILLE, Harmonie INGRASCI, Laurent DESHAIES, Kafia BENSADI, Johanne GUIDINI-SOUCHE, Marion ROBERT, Jimmy BESSAIH, Bruno PRIOURET, Laurence LANGLET, Conseillers municipaux.

Étaient représentés par procuration :

Mesdames et Messieurs :

Valérie FERRARINI a donné procuration à Alain GIUSTI

Jean-Marc LA PIANA a donné procuration à Marion ROBERT

Secrétaire de Séance :

Vincent BOUTEILLE

**Liste des délibérations examinées lors de la séance
du Conseil Municipal du 09 avril 2026**

N°	Objet	Rapporteur	Résultat du vote
2026-25	Création de Commissions municipales	Monsieur le Maire	Adoptée à la MAJORITE des suffrages exprimés 29 POUR (groupe majorité avec procuration V. FERRARINI, B. PRIOURET et L. LANGLET) 6 ABSTENTIONS (M. ROBERT avec procuration J-M LA PIANA, J. BESSAIH, J. GUIDINI-SOUCHE, L. DESHAIES et K. BENSADI)
2026-26	Composition et désignation des membres siégeant au sein des Commissions municipales	Monsieur le Maire	Adoptée à l' UNANIMITE des suffrages exprimés
2026-27	Fixation du nombre de membres siégeant au conseil d'administration du Centre communal d'action sociale (CCAS) de la commune de Gardanne	Monsieur le Maire	Adoptée à l' UNANIMITE des suffrages exprimés
2026-28	Élection des membres siégeant au conseil d'administration du Centre communal d'action sociale (CCAS) de la commune de Gardanne	Monsieur le Maire	Membres élus au Conseil d'administration du CCAS : Monsieur Antonio MUJICA Madame Sandrine ZUNINO Madame Claire CAMPODONICO Madame Sophie CUCCHI-GILAS Madame Alexandra BESSI Monsieur Vincent BOUTEILLE Madame Kafia BENSADI Monsieur Bruno PRIOURET
2026-29	Création de la commission d'appel d'offres et fixation de sa composition	Monsieur le Maire	Membres élus à la commission d'appel d'offres : Titulaires : Madame Sandrine ZUNINO, Monsieur Alain GIUSTI, Monsieur Pascal NALIN, Monsieur Vincent RANDAZZO, Monsieur Jimmy BESSAIH Suppléants : Monsieur Arnaud MAZILLE, Madame Corinne D'ONORIO DI MEO, Madame Magali SCHELLES, Monsieur Dominique MASSA, Monsieur Jean-Marc LA PIANA
2026-30	Création de la commission de délégation de service public et fixation de sa composition	Monsieur le Maire	Membres élus à la commission de délégation de service public : Titulaires : Madame Sandrine ZUNINO, Monsieur Alain GIUSTI, Monsieur Pascal NALIN, Monsieur Vincent RANDAZZO, Monsieur Jimmy BESSAIH Suppléants : Monsieur Arnaud MAZILLE, Madame Corinne D'ONORIO DI MEO, Madame Magali SCHELLES, Monsieur Dominique MASSA, Monsieur Jean-Marc LA PIANA
2026-31	Adoption du règlement intérieur de la Commission d'appel d'offres, de la Commission de délégation de service public et des jurys de concours	Monsieur le Maire	Adoptée à l' UNANIMITE des suffrages exprimés
2026-32	Désignation des représentants du Conseil municipal au Conseil d'exploitation de la régie communale des pompes funèbres	Monsieur le Maire	Adoptée à la MAJORITE des suffrages exprimés 29 POUR (groupe majorité avec procuration V. FERRARINI, B. PRIOURET et L. LANGLET) 6 ABSTENTIONS (M. ROBERT avec procuration J-M LA PIANA, J. BESSAIH, J. GUIDINI-SOUCHE, L. DESHAIES et K. BENSADI)

2026-33	Nomination des représentants de la commune au sein des conseils d'écoles	Monsieur le Maire	Adoptée à la MAJORITE des suffrages exprimés 29 POUR (groupe majorité avec procuration V. FERRARINI, B. PRIOURET et L. LANGLET) 6 ABSTENTIONS (M. ROBERT avec procuration J-M LA PIANA, J. BESSAIH, J. GUIDINI-SOUCHE, L. DESHAIES et K. BENSADI)
2026-34	Nomination des représentants de la commune au sein des conseils d'administration des collèges et lycées	Monsieur le Maire	Adoptée à la MAJORITE des suffrages exprimés 29 POUR (groupe majorité avec procuration V. FERRARINI, B. PRIOURET et L. LANGLET) 6 ABSTENTIONS (M. ROBERT avec procuration J-M LA PIANA, J. BESSAIH, J. GUIDINI-SOUCHE, L. DESHAIES et K. BENSADI)
2026-35	Nomination du représentant de la commune pour l'école privée Saint-Joseph sous contrat d'association	Monsieur le Maire	Adoptée à la MAJORITE des suffrages exprimés 29 POUR (groupe majorité avec procuration V. FERRARINI, B. PRIOURET et L. LANGLET) 6 ABSTENTIONS (M. ROBERT avec procuration J-M LA PIANA, J. BESSAIH, J. GUIDINI-SOUCHE, L. DESHAIES et K. BENSADI)
2026-36	Désignation des membres du conseil municipal siégeant à la SPL PROVENCE TERRITOIRE D'AVENIR	Monsieur le Maire	Adoptée à la MAJORITE des suffrages exprimés 29 POUR (groupe majorité avec procuration V. FERRARINI, B. PRIOURET et L. LANGLET) 6 ABSTENTIONS (M. ROBERT avec procuration J-M LA PIANA, J. BESSAIH, J. GUIDINI-SOUCHE, L. DESHAIES et K. BENSADI)
2026-37	Nomination des membres du conseil municipal siégeant à la SEMAG	Monsieur le Maire	Adoptée à l' UNANIMITE des suffrages exprimés
2026-38	Désignation du représentant du Conseil municipal à l'assemblée spéciale de la Société Publique Locale d'aménagement (SPLA) du Pays d'Aix Territoires	Monsieur le Maire	Adoptée à la MAJORITE des suffrages exprimés 27 POUR (groupe majorité avec procuration V. FERRARINI) 2 CONTRE (B. PRIOURET et L. LANGLET) 6 ABSTENTIONS (M. ROBERT avec procuration J-M LA PIANA, J. BESSAIH, J. GUIDINI-SOUCHE, L. DESHAIES et K. BENSADI)
2026-39	Désignation des représentants du Conseil municipal au sein du Conseil d'administration de l'Office de Tourisme	Monsieur le Maire	Adoptée à la MAJORITE des suffrages exprimés 29 POUR (groupe majorité avec procuration V. FERRARINI, B. PRIOURET et L. LANGLET) 6 ABSTENTIONS (M. ROBERT avec procuration J-M LA PIANA, J. BESSAIH, J. GUIDINI-SOUCHE, L. DESHAIES et K. BENSADI)

2026-40	Désignation du représentant du Conseil municipal au Conseil d'administration de la Mission Locale du Pays d'Aix	Monsieur le Maire	Adoptée à la MAJORITE des suffrages exprimés 29 POUR (groupe majorité avec procuration V. FERRARINI, B. PRIOURET et L. LANGLET) 6 ABSTENTIONS (M. ROBERT avec procuration J-M LA PIANA, J. BESSAIH, J. GUIDINI-SOUCHE, L. DESHAIES et K. BENSADI)
2026-41	Désignation des représentants de la commune au sein du Syndicat Mixte d'Energie du Département (SMED) des Bouches-du-Rhône	Monsieur le Maire	Adoptée à la MAJORITE des suffrages exprimés 29 POUR (groupe majorité avec procuration V. FERRARINI, B. PRIOURET et L. LANGLET) 6 ABSTENTIONS (M. ROBERT avec procuration J-M LA PIANA, J. BESSAIH, J. GUIDINI-SOUCHE, L. DESHAIES et K. BENSADI)
2026-42	Désignation des représentants de la commune au sein de l'établissement public MENELIK	Monsieur le Maire	Adoptée à la MAJORITE des suffrages exprimés 29 POUR (groupe majorité avec procuration V. FERRARINI, B. PRIOURET et L. LANGLET) 6 ABSTENTIONS (M. ROBERT avec procuration J-M LA PIANA, J. BESSAIH, J. GUIDINI-SOUCHE, L. DESHAIES et K. BENSADI)
2026-43	Désignation du représentant de la Commune au sein de la Commission locale de l'eau (CLE) du bassin versant de l'arc	Monsieur le Maire	Adoptée à la MAJORITE des suffrages exprimés 29 POUR (groupe majorité avec procuration V. FERRARINI, B. PRIOURET et L. LANGLET) 6 ABSTENTIONS (M. ROBERT avec procuration J-M LA PIANA, J. BESSAIH, J. GUIDINI-SOUCHE, L. DESHAIES et K. BENSADI)
2026-44	Désignation des représentants à la commission de suivi site (CSS) de la société ALTEO	Monsieur le Maire	Adoptée à la MAJORITE des suffrages exprimés 29 POUR (groupe majorité avec procuration V. FERRARINI, B. PRIOURET et L. LANGLET) 6 ABSTENTIONS (M. ROBERT avec procuration J-M LA PIANA, J. BESSAIH, J. GUIDINI-SOUCHE, L. DESHAIES et K. BENSADI)
2026-45	Nomination du représentant de la Commune à la Commission de Suivi de Site (CSS) relative à l'exploitation de la Centrale de Provence Gardanne / Meyreuil, exploitée par la société GAZEL ENERGIE	Monsieur le Maire	Adoptée à la MAJORITE des suffrages exprimés 29 POUR (groupe majorité avec procuration V. FERRARINI, B. PRIOURET et L. LANGLET) 6 ABSTENTIONS (M. ROBERT avec procuration J-M LA PIANA, J. BESSAIH, J. GUIDINI-SOUCHE, L. DESHAIES et K. BENSADI)
2026-46	Désignation des représentants du Conseil municipal à la Commission de suivi de site relative à l'installation de stockage de déchets non dangereux (ISDND) de la Malespine	Monsieur le Maire	Adoptée à la MAJORITE des suffrages exprimés 29 POUR (groupe majorité avec procuration V. FERRARINI, B. PRIOURET et L. LANGLET) 6 ABSTENTIONS (M. ROBERT avec procuration J-M LA PIANA, J. BESSAIH, J. GUIDINI-SOUCHE, L. DESHAIES et K. BENSADI)
2026-47	Désignation d'un représentant de la commune au sein de l'association syndicale libre (ASL) du pôle économique, culturel et énergétique du Pôle Yvon Morandat	Monsieur le Maire	Adoptée à la MAJORITE des suffrages exprimés 29 POUR (groupe majorité avec procuration V. FERRARINI, B. PRIOURET et L. LANGLET) 6 ABSTENTIONS (M. ROBERT avec procuration J-M LA PIANA, J. BESSAIH, J. GUIDINI-SOUCHE, L. DESHAIES et K. BENSADI)

2026-48	Désignation des représentants au sein du Conseil d'administration de l'association "LA CARBOUNIERO DE PROUVENCO"	Monsieur le Maire	Adoptée à la MAJORITE des suffrages exprimés 29 POUR (groupe majorité avec procuration V. FERRARINI, B. PRIOURET et L. LANGLET) 6 ABSTENTIONS (M. ROBERT avec procuration J-M LA PIANA, J. BESSAIH, J. GUIDINI-SOUCHE, L. DESHAIES et K. BENSADI)
2026-49	Désignation du représentant du Conseil municipal au Conseil d'administration de l'association Accompagnement Action Initiative (AAI)	Monsieur le Maire	Adoptée à la MAJORITE des suffrages exprimés 29 POUR (groupe majorité avec procuration V. FERRARINI, B. PRIOURET et L. LANGLET) 6 ABSTENTIONS (M. ROBERT avec procuration J-M LA PIANA, J. BESSAIH, J. GUIDINI-SOUCHE, L. DESHAIES et K. BENSADI)
2026-50	Création d'un comité consultatif de lutte contre les dépôts sauvages	Monsieur le Maire	Adoptée à l' UNANIMITE des suffrages exprimés
2026-51	Création d'un comité consultatif pour le suivi du jumelage entre la commune de Gardanne et la commune arménienne d'Alaverdi	Monsieur le Maire	Adoptée à l' UNANIMITE des suffrages exprimés
2026-52	Fixation de l'enveloppe indemnitaire globale dans le cadre des indemnités de fonction à allouer	Monsieur le Maire	Adoptée à la MAJORITE des suffrages exprimés 29 POUR (groupe majorité avec procuration V. FERRARINI, B. PRIOURET et L. LANGLET) 6 ABSTENTIONS (M. ROBERT avec procuration J-M LA PIANA, J. BESSAIH, J. GUIDINI-SOUCHE, L. DESHAIES et K. BENSADI)
2026-53	Attribution des indemnités de fonction	Monsieur le Maire	Adoptée à la MAJORITE des suffrages exprimés 29 POUR (groupe majorité avec procuration V. FERRARINI, B. PRIOURET et L. LANGLET) 6 CONTRE (M. ROBERT avec procuration J-M LA PIANA, J. BESSAIH, J. GUIDINI-SOUCHE, L. DESHAIES et K. BENSADI)
2026-54	Majoration des indemnités de fonction	Monsieur le Maire	Adoptée à la MAJORITE des suffrages exprimés 29 POUR (groupe majorité avec procuration V. FERRARINI, B. PRIOURET et L. LANGLET) 6 CONTRE (M. ROBERT avec procuration J-M LA PIANA, J. BESSAIH, J. GUIDINI-SOUCHE, L. DESHAIES et K. BENSADI)
2026-55	Mandat confié au Centre de Gestion des Bouches-du-Rhône dans le cadre du lancement d'une procédure avec négociation relative au renouvellement du contrat d'assurance des risques statutaires	Madame ZUNINO	Adoptée à l' UNANIMITE des suffrages exprimés

M. le MAIRE : Bonsoir à tous, avant d'ouvrir cette séance, je vais laisser la parole à Monsieur PRIOURET, pour un propos liminaire.

M. PRIOURET : Je vous remercie Monsieur le Maire. C'est une épreuve injuste et glaçante. Jérémy gardera une place toute particulière dans notre cœur. Je veux adresser en un mot et au nom de notre groupe, nos pensées les plus sincères à sa famille, à ses proches et à tous ceux qui l'ont connu. Ce drame nous rappelle aussi avec gravité, combien la route peut être dangereuse, et combien la moto nous expose à des risques importants. Cela doit nous inviter collectivement à la plus grande prudence, parce qu'à 22 ans, on devrait avoir la vie devant soi, pas la perdre sur la route. Je vous remercie.

M. le MAIRE : Merci Monsieur PRIOURET, pour ceux qui le souhaitent, ayons une pensée pour sa famille.

La séance est ouverte à 18h34 par Monsieur Hervé GRANIER, Maire de Gardanne.

M. LE MAIRE : Je vous informe que, suite à la démission de Madame Vanessa BOSCA pour des raisons de santé et à qui nous souhaitons tous nos vœux de bon rétablissement, nous accueillons aujourd'hui Madame Harmonie INGRASCI suivante sur notre liste, que je déclare installée dans ses fonctions, et à qui je souhaite en notre nom à tous, la bienvenue.

Je vous propose de désigner Monsieur Vincent BOUTEILLE pour occuper la fonction de secrétaire de séance. Est-ce que l'un d'entre vous s'y oppose ?

Très bien, Monsieur BOUTEILLE je vous invite donc à procéder à l'appel nominal des conseillers.

Monsieur Vincent BOUTEILLE procède à l'appel.

M. LE MAIRE : Merci Monsieur BOUTEILLE. Cette séance d'aujourd'hui est essentiellement consacrée aux délibérations permettant la mise en place de toutes les instances et représentations de notre collectivité pour la durée de mandat. Aucune question diverse n'a été réceptionnée.

La liste des décisions prises depuis la dernière séance du Conseil Municipal de la précédente mandature appelle-t-elle des observations ? Oui, Madame GUIDINI-SOUCHE.

Mme GUIDINI-SOUCHE : Bonsoir. J'aurais une petite question sur les décisions 1,3 et 15.

La première décision s'intitule « tarifs des manifestations culturelles organisées par le service culture et vie associative au 1^{er} février 2026 » donc aimerions connaître ses tarifs afin de savoir s'ils ont évolué.

D'autre part, pour la troisième décision vous évoquez « la fixation des tarifs de location des salles municipales et des tarifs pour les matériels de prêt – à partir du 1^{er} février 2026 », étant attachée à cette tradition, nous souhaitons attirer l'attention sur l'importance que revêt ce service pour certaines et certains de nos administrés. Nous souhaitons donc connaître les nouveaux prix, savoir s'ils ont oui ou non augmenté.

Enfin, pourriez-vous nous dire qui sera la régisseuse ou le régisseur de cette régie d'avance animations et culture ? Et bien sûr, dans quel but la créez-vous, quel sera son fonctionnement, et le plafond de ses avances ? Merci.

M. le MAIRE : Monsieur MAZILLE, vous avez la parole.

M. MAZILLE : Merci Monsieur le MAIRE. L'ensemble de nos tarifs pour les manifestations culturelles reste inchangé au titre de l'année 2026. Il s'agit d'une reconduction de ses tarifs, sachant que vu que nous fonctionnons en saisons culturelles, c'est-à-dire à cheval entre l'année précédente et l'année en cours, donc 2025-2026, on est dans la continuité de ces tarifs-là. Une nouvelle décision devrait intervenir avant la fin de l'année puisque nous envisageons de moderniser les formules d'abonnement pour les rendre encore plus attractives. Il est possible que la nouvelle décision intervienne au courant de l'été pour fixer cela.

Ensuite, en ce qui concerne les tarifs de location des salles, ceux-ci sont parfaitement inchangés également.

En ce qui concerne la régie d'avances animations et culture, il s'agit de la même régie qui existe déjà avec le même régisseur. C'est une régie qui est utilisée pour certaines dépenses, notamment pour certaines compagnies d'artistes qui souhaitent être payées directement le jour de la représentation et qui ne souhaitent pas attendre pour des raisons de comptabilité. C'est donc vraiment à la marge. Cela tend à disparaître. Même, un jour cela disparaîtra afin que l'on applique les mêmes règles l'ensemble des compagnies et des artistes. Et ce sont pour des montants qui sont de l'ordre de quelques centaines d'euros.

Mme GUIDINI-SOUCHE : D'accord, ça va.

M. MAZILLE : Je n'ai pas le plafond, mais c'est des montants qui sont toujours très faibles.

Mme GUIDINI-SOUCHE : Très bien, merci.

M. LE MAIRE : Oui, Monsieur DESHAIES.

M. DESHAIES : Oui, j'aurais... Bonsoir à toutes et à tous d'abord, et j'aurais aimé savoir à quoi correspondait, alors pour la décision n°20, les travaux d'amélioration en forêt communale. En quoi consistent ces travaux ?

M. MUJICA : C'est une demande de subvention.

M. DESHAIES : Oui, c'est une demande de subvention, mais pour des travaux, donc quels travaux ?

M. MUJICA : Ah... La forêt communale, c'est tout ce qui concerne les OLD, ni plus ni moins.

M. DESHAIES : Pardon ?

M. MUJICA : Les OLD, les Obligations Légales de Débroussaillage.

M. DESHAIES : Oui, oui, OK.

M. LE MAIRE : Madame BENSADI.

MME BENSADI : Bonsoir à tous. Donc là, c'est une question pour Monsieur MAZILLE. Est-ce que vous pouvez nous expliquer à quoi correspondent les esters en justice, s'il vous plaît ? Les différences.

M. LE MAIRE : Maître MAZILLE, vous avez la parole.

M. MAZILLE : Oui, enfin, Monsieur MAZILLE, il est élu à la Culture, mais il se fait un plaisir quand même de répondre.

M. LE MAIRE : Oui, souvent c'est lui qui répond.

MME BENSADI : C'est lui...

M. MAZILLE : Je rigole, il n'y a pas de souci. Alors, attendez juste que je... Redites-moi les numéros, s'il vous plaît.

MME BENSADI : La 9, 10, 19, et le complémentaire.

M. MAZILLE : Et le complémentaire, le trio. Alors, ce sont 3 contentieux, mais qui, en réalité, concernent le même agent.

La première, c'est la contestation de la décision de non-renouvellement d'un contrat à durée déterminée.

La deuxième, c'est un agent qui avait été placé en congé pour grave maladie mais c'est une décision ancienne qui date de je ne sais plus ? Sandrine, je ne sais plus quelle année pour ça ?

Propos hors micro

M. MAZILLE : C'est un vieux dossier qui date même avant de notre arrivée, donc j'aurai du mal à vous dire la totalité des éléments.

Et la dernière, c'était une demande indemnitaire. En fait, c'est la situation administrative d'un agent dans la collectivité et c'est quelque chose qui perdure depuis même avant 2020. Donc on pourra vous apporter des éléments complémentaires, mais je ne saurai pas vous dire la totalité des choses. Il faudra qu'on vous complète la réponse. Cela date de 2014.

MME BENSADI : Merci.

M. MAZILLE : Je vous en prie.

M. LE MAIRE : Oui, je vous en prie.

MME ROBERT : Bonsoir à toutes et à tous, Mesdames, Messieurs. Donc c'est la première fois que je prends la parole dans cette assemblée, puisque je fais partie des rares nouveaux élus de Conseil Municipal.

M. LE MAIRE : Bienvenue Madame ROBERT.

MME ROBERT : Donc simplement, si vous me le permettez, peut-être deux mots liminaires pour vous dire que je suis très très heureuse d'avoir rejoint cette assemblée, que je remercie

évidemment Jean-Marc LA PIANA et mes collègues ici présents pour la confiance accordée. Vous redire qu'on sera, en tout cas de mon point de vue, une opposition constructive et prête à travailler au service de toutes et de tous. Qu'à cette ville de Gardanne Biver, qui m'a accueillie il y a 8 ans avec mon mari et mes deux enfants, je m'y suis profondément attachée, et je pense qu'elle a un potentiel extraordinaire. Et puis, pour tout vous dire, je me suis même mariée dans cette salle. Donc comme quoi voilà... Donc simplement, donc merci de m'avoir accordé ce propos liminaire, et puis vous redire que collectivement, je sais qu'on mettra toutes nos énergies au service de cette ville.

Donc revenons à l'ordre du jour. Donc, ma première question concerne la décision du maire numéro 2026-16. Il s'agit d'une mise à disposition d'un terrain, la parcelle A18 sur le secteur du Montaignet. Donc, à qui le terrain est-il mis à disposition ? À quelles conditions ? Dans combien de temps et dans quel objectif ?

M. LE MAIRE : Il s'agit du terrain immédiat de Monsieur Jean-Luc FRANCESCHI pour une durée de 6 ans et pour un loyer mensuel de 30 €. En fait, Monsieur FRANCESCHI a une parcelle qui jouxte. Initialement, la demande provient d'une autre voisine qui voulait exploiter ce terrain pour y faire vadrouiller ses chevaux. Bien évidemment, quand elle a fait la demande, on a élargi cette demande à l'ensemble des autres propriétaires qui jouxtaient cette parcelle-là. Et il s'est avéré que nous avons décidé de ne pas faire en sorte que cette propriété soit communale soit utilisée pour faire vadrouiller les chevaux et grignoter un petit peu tout ce qui reste de notre forêt communale. Et donc on a pris la décision de la mettre à disposition d'un voisin qui, en fait, ne veut que l'avoir pour l'entretenir et faire en sorte qu'elle jouxte sa propriété. Le montant paraît dérisoire, 30 €, mais c'est le montant qui a été fixé, me semble-t-il, par...

Propos hors micro

M. LE MAIRE : C'est la SAFER qui avait... c'est le prix SAFER en fait, on avait trouvé ça très peu cher, mais bon, on a reconsulté une deuxième fois pour être sûr que le montant correspondait, et ça correspond bien au prix annoncé. Voilà. Donc, en fait, ça nous permet aussi à nous d'avoir une partie de notre forêt communale entretenue par un propriétaire voisin, qui va faire en sorte de la tenir propre pour éviter le feu, etc. Voilà.

D'autres observations ? Très bien, je vous remercie. Nous allons donc passer à l'ordre du jour de la séance.

01 - Administration générale

1- CRÉATION DE COMMISSIONS MUNICIPALES

M. LE MAIRE : (*Exposé des motifs*)

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 2121-22 ;

Il est rappelé à l'assemblée que le Conseil municipal peut constituer, au cours de chaque séance, des commissions, chargées d'étudier les questions soumises au conseil soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres.

Ces commissions sont exclusivement composées d'élus et présidées par le maire, en application de l'article L.2121-22 alinéa 2 du code général des collectivités territoriales. Elles émettent de simples avis et peuvent étudier et formuler des recommandations ou propositions sur des sujets spécifiques.

Afin de faciliter d'optimiser le fonctionnement des commissions thématiques vis-à-vis du précédent mandat, nous vous proposons de créer 4 commissions avec des champs d'intervention plus larges que précédemment.

Nous proposons que ces commissions se réunissent le mardi qui précède le Conseil Municipal, organisées habituellement le jeudi, afin de traiter les délibérations qui seront soumises à l'ordre du jour, ainsi que les éventuels sujets et projets que nous soumettrons à l'avis des commissions. Il y aura ainsi autant de réunions de la Commission que de Conseils Municipaux, sous réserve des sujets qui seront mis à l'ordre du jour, bien évidemment.

Ainsi, nous vous proposons de créer les 4 commissions suivantes :

- La Commission des finances, des affaires administratives et des ressources humaines ;
- La Commission de l'éducation, de la petite enfance, de la jeunesse, de la restauration et des affaires sociales ;
- La Commission de la culture, du sport, de la vie associative, du tourisme, du développement économique du centre-ville ;
- La Commission des travaux, des projets structurants, de l'aménagement, de l'urbanisme, de l'environnement, de la transition écologique, énergétique, du cadre de vie et de l'agriculture.

*Où l'exposé des motifs rapporté,
Après en avoir délibéré,*

LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE

Article 1er :

De créer les commissions suivantes :

- Commission des finances, des affaires administratives et des ressources humaines ;
- Commission de l'éducation, de la petite enfance, de la jeunesse, de la restauration et des affaires sociales ;
- Commission de la culture, du sport, de la vie associative, du tourisme, du développement économique et du centre-ville ;
- Commission des travaux, des projets structurants, de l'aménagement, de l'urbanisme, de l'environnement, de la transition écologique et énergétique, du cadre de vie et de l'agriculture.

Article 2 :

D'inscrire la présente délibération au registre des délibérations du conseil municipal, de la publier sur le site internet de la commune et de la transmettre au titre du contrôle de légalité à Monsieur le Sous-Préfet d'Aix-en-Provence.

--

Discussion :

M. LE MAIRE : Y a-t-il des observations ? Monsieur BESSAIH, vous avez la parole.

M. BESSAIH : Oui, bonsoir à toutes et à tous.

M. LE MAIRE : Bonsoir.

M. BESSAIH : Donc, évidemment, fidèles à nos convictions démocratiques et républicaines, et aussi à notre attachement pour la Ville, nous participerons bien entendu à ces commissions, qui seront donc le mardi avant le Conseil Municipal. Donc ça, c'était ma première question, mais j'ai ma réponse.

Donc, permettez-nous également quelques observations. Alors, nous constatons avec une certaine surprise la disparition de la Commission Biver. Certes elle ne s'est jamais réunie durant le précédent mandat, ce qui lui conférait un charme un peu mystérieux, mais elle avait au moins le mérite d'exister. Et du coup, quelle instance municipale ou extra-municipale envisagez-vous pour travailler sur Biver, ou faut-il comprendre que le sujet ne sera pas traité en commission ?

Et enfin, ouais, les thématiques de chaque commission nous semblent particulièrement généreuses, notamment la dernière, au risque d'ordres du jour à rallonge, et nous regrettons notamment que la Commission transition écologique et énergétique ne dispose pas d'une commission dédiée, car, évidemment, l'urgence climatique, c'est un gros sujet. Merci.

M. LE MAIRE : Merci Monsieur BESSAIH. Donc, la commission Biver fera partie des commissions de Gardanne, et elle sera traitée dans les 4 commissions qui sont présentées.

Après, sur l'environnement, effectivement, après sur chaque commission, il n'y aura pas chaque thème qui sera abordé, donc ça sera en fonction de ce qui sera présenté le jour du Conseil Municipal. Donc, je ne pense pas qu'on ait autant d'éléments à présenter dans les commissions qui précèdent les Conseils municipaux.

Monsieur MUJICA, vous vouliez rajouter quelque chose ?

Propos hors micro de Monsieur MUJICA

M. LE MAIRE : Merci. D'autres observations ? Très bien. Je vous propose de passer au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci.

Adoptée à la **MAJORITE** des suffrages exprimés

29 POUR (groupe majorité avec procuration V. FERRARINI, B. PRIOURET et L. LANGLET)

6 ABSTENTIONS (M. ROBERT avec procuration J-M LA PIANA, J. BESSAIH, J. GUIDINI-SOUCHE, L. DESHAIES et K. BENSADI)

2 - COMPOSITION ET DÉSIGNATION DES MEMBRES SIÉGEANT AU SEIN DES COMMISSIONS MUNICIPALES

M. LE MAIRE : (*Exposé des motifs*)

Après la création des commissions thématiques, il convient d'en fixer la composition. Nous vous rappelons que la composition des commissions doit refléter celle du Conseil Municipal.

Pour rappel, le Maire est Président de droit des commissions communales.

Ainsi, nous proposons que chaque commission soit composée de 10 élus titulaires et de 10 élus suppléants avec la répartition suivante :

- 7 sièges pour le groupe de la majorité avec 7 titulaires et 7 suppléants par commission
- 2 sièges pour le groupe de Monsieur LA PIANA avec 2 titulaires et 2 suppléants par commission
- 1 siège pour le groupe de Monsieur PRIOURET avec 1 titulaire et 1 suppléant par commission.

--

Discussion :

M. LE MAIRE : Je vous propose donc, si cette répartition convient à tout le monde, que chaque groupe désigne ses candidats au sein des commissions en fonction de la répartition que nous venons de présenter, et que nous procédions à l'élection de ces commissions par vote à main levée si tout le monde est d'accord. Est-ce que ça pose un problème sur le vote à main levée ?

Monsieur DESHAIES, oui, vous avez la parole.

M. DESHAIES : Oui, j'ai une question à vous poser. Vous dites que les commissions se réunissent le mardi d'avant le Conseil Municipal, c'est-à-dire qu'elles se passent toutes en même temps ? C'est-à-dire que vous faites une commission et ensuite l'autre commission...

M. LE MAIRE : Oui, l'une après l'autre.

M. DESHAIES : D'accord. OK. Merci.

M. LE MAIRE : Et en fonction des thèmes et des ordres du jour.

Propos hors micro.

M. LE MAIRE : C'est ça, oui, tout à fait. D'autres observations ? Sinon, est-ce que tout le monde est pour voter à main levée ? Déjà, c'était la question que je posais. Ça ne pose pas de problème, je vous remercie.

Ainsi, pour la **Commission des finances, des affaires administratives et des ressources humaines**, nous proposons pour la majorité municipale :

En élus titulaires :

Madame Sandrine ZUNINO
Monsieur Arnaud MAZILLE
Madame Sophie CUCCHI-GILAS
Madame Magali SCHELLES
Monsieur Vincent BOUTEILLE
Madame Corinne D'ONORIO DI MEO
Madame Delphine CAILLAUD-WEBER

En élus suppléants :

Monsieur Pascal NALIN
Madame Noura ARAB
Monsieur Claude DUPIN
Monsieur Vincent RANDAZZO
Madame Claire CAMPODONICO
Monsieur Nicolas GORGODIAN
Madame Alexandra BESSI

Pour le groupe de Monsieur La PIANA, quels sont vos élus titulaires et suppléants que vous désignez pour cette commission ? Allez-y, Monsieur BESSAIH.

M. BESSAIH : Donc Commission des finances :

En élus titulaires :

Madame Marion ROBERT
Monsieur Jean-Marc LA PIANA

En élus suppléants :

Madame Kafia BENSADI
Monsieur Jimmy BESSAIH.

M. LE MAIRE : Très bien, c'est noté.

Pour le groupe de Monsieur PRIOURET, quels sont vos élus titulaires et suppléants que vous désignez pour cette commission ?

M. PRIOURET : Moi, ce n'est pas compliqué

En élu titulaire :

Monsieur Bruno PRIOURET

En élue suppléante :

Madame Laurence LANGLET

M. LE MAIRE : C'est bien merci Monsieur PRIOURET.

Pour la **Commission de l'éducation, de la petite enfance, de la jeunesse, de la restauration et des affaires sociales**.

Nous proposons pour la majorité municipale :

En élus titulaires :

Monsieur Antonio MUJICA
Madame Claire CAMPODONICO
Madame Anaïs BARRE
Monsieur Vincent BOUTEILLE
Madame Béatrice BARRA-PAGNIER
Madame Harmonie INGRASCI
Madame Alexandra BESSI

En élus suppléants :

Madame Sandrine ZUNINO
Madame Sophie CUCCHI-GILAS
Madame Noura ARAB
Monsieur Pascal NALIN
Madame Magali SCHELLES
Monsieur Nicolas GORGODIAN
Madame Danielle CHABAUD

Pour le groupe de Monsieur La PIANA, quels sont vos élus titulaires et suppléants que vous désignez pour cette commission ?

M. BESSAIH,

En élus titulaires :

Madame Johanne GUIDINI-SOUCHE
Madame Kafia BENSADI

En élus suppléants :

Madame Marion ROBERT
Monsieur Jimmy BESSAIH

M. LE MAIRE : Merci.

Pour le groupe de Monsieur PRIOURET, quels sont vos élus titulaires et suppléants que vous désignez pour cette commission ? Même réponse que tout à l'heure ?

MME LANGLET : Non, non.

M. LE MAIRE : Vous inversez.

MME LANGLET : Un peu à moi.

En élue titulaire :

Madame Laurence LANGLET

En élu suppléant :

Monsieur Bruno PRIOURET

M. LE MAIRE : Merci beaucoup, c'est noté.

Pour la **Commission de la culture, du sport, de la vie associative, du tourisme, du développement économique et du centre-ville** :

Nous proposons pour la majorité municipale :

En élus titulaires :

Monsieur Arnaud MAZILLE
Madame Claire CAMPODONICO
Monsieur Claude DUPIN
Monsieur Stéphane CARBONERO
Monsieur Nicolas GORGODIAN
Madame Harmonie INGRASCI
Madame Alexandra BESSI

En élus suppléants :

Madame Sandrine ZUNINO
Madame Sophie CUCCHI-GILAS
Madame Noura ARAB
Monsieur Pascal NALIN
Madame Corinne D'ONORIO DI MEO
Madame Danielle CHABAUD
Monsieur Vincent BOUTEILLE

Pour le groupe de Monsieur La PIANA, quels sont vos élus titulaires et suppléants que vous désignez pour cette commission ?

M. BESSAIH,

En élus titulaires :

Madame Joahanne GUIDINI-SOUCHE
Monsieur Jean-Marc LA PIANA

En élus suppléants :

Monsieur Laurent DESHAIES
Madame Kafia BENSADI.

M. LE MAIRE : Merci.

Pour le groupe de Monsieur PRIOURET, quels sont vos élus titulaires et suppléants que vous désignez pour cette commission ?

MME LANGLET,

En élue titulaire :

Madame Laurence LANGLET

En élu suppléant :

Monsieur Bruno PRIOURET

M. LE MAIRE : C'est noté, merci.

Pour la **Commission des travaux, des projets structurants, de l'aménagement, de l'urbanisme, de l'environnement, de la transition écologique et énergétique, du cadre de vie et de l'agriculture** :

Nous proposons pour la majorité municipale :

En élus titulaires :

Monsieur Antonio MUJICA

Madame Sandrine ZUNINO

Monsieur Alain GIUSTI

Monsieur Vincent RANDAZZO

Monsieur Pascal NALIN

Monsieur Michel MARASTONI

Madame Valérie FERRARINI

En élus suppléants :

Monsieur Arnaud MAZILLE

Madame Magali SCelles

Monsieur Claude DUPIN

Monsieur Stéphane CARBONERO

Monsieur Gérard GIORDANO

Madame Harmonie INGRASCI

Madame Corinne D'ONORIO DI MEO

Pour le groupe de Monsieur La PIANA, quels sont vos élus titulaires et suppléants que vous désignez pour cette commission ?

M. BESSAIH

En élus titulaires :

Monsieur Laurent DESHAIES

Madame Marion ROBERT

En élus suppléants :

Monsieur Jimmy BESSAIH

Monsieur Jean-Marc LA PIANA

M. LE MAIRE : Merci.

Pour le groupe de Monsieur PRIOURET, quels sont vos élus titulaires et suppléants que vous désignez pour cette commission ?

M. PRIOURET,

En élu titulaire :

Monsieur Bruno PRIOURET

En élue suppléante :

Madame Laurence LANGLET.

M. LE MAIRE : Très bien. Merci. Les 4 commissions étant ainsi composées. L'ensemble des sièges ayant été pourvu intégralement par les candidatures proposées par les différents groupes, je vous propose que nous passions au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? À l'unanimité. Je vous remercie.

Adoptée à l'UNANIMITE des
suffrages exprimés

**3 - FIXATION DU NOMBRE DE MEMBRES SIÉGEANT AU CONSEIL
D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS)
DE LA COMMUNE DE GARDANNE**

M. LE MAIRE : (*Exposé des motifs*)

Je vous rappelle que le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action sociale (CCAS), est composé du Maire, qui en est le Président de droit, et d'autant de membres nommés que de membres élus. Ce nombre doit être fixé par délibération du Conseil Municipal.

Ainsi, je vous propose de fixer à 16 le nombre total de membres du Conseil d'administration du CCAS, dont 8 membres seront donc élus par le Conseil Municipal de la commune de Gardanne et les 8 autres membres, nommés ultérieurement par arrêté du Maire.

--

Discussion :

M. le MAIRE : Est-ce qu'il y a des observations ? Nous passons au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Adoptée à l'UNANIMITE des
suffrages exprimés

M. LE MAIRE : Pour les 3 prochaines délibérations, nous allons procéder à des désignations qui doivent se faire à bulletins secrets.

Ainsi, je vous propose que nous désignons les assesseurs qui seront en charge des opérations de vote et de dépouillement sous la présidence du Maire. Nous avons besoin de désigner 2 assesseurs au moins et 3 assesseurs au plus. Je vous propose que nous désignons un assesseur par groupe.

Pour le groupe de la majorité, nous proposons Monsieur Nicolas GORGODIAN.

Pour le groupe de Monsieur LA PIANA, souhaitez-vous proposer un assesseur ? Monsieur DESHAIES. Merci beaucoup.

Et pour le groupe de Monsieur PRIOURET ? Madame LANGLET. Merci beaucoup. C'est noté.

**4 – ÉLECTION DES MEMBRES SIÉGEANT AU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS)
DE LA COMMUNE DE GARDANNE**

M. LE MAIRE : *(Exposé des motifs)*

Nous allons désormais procéder à l'élection des membres du Conseil d'administration du CCAS.

Conformément aux dispositions de l'article R. 123-8 du Code de l'action sociale et des familles, les membres sont élus au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel. Le scrutin est par ailleurs secret.

En ce sens, j'invite chaque groupe à déposer, durant les 5 prochaines minutes, une liste de candidats titulaires en fonction de l'ordre souhaité, aux fins de siéger au sein du Conseil d'administration du CCAS, cette liste pouvant comporter moins de candidats que le nombre de sièges à pourvoir.

Pour le groupe de la majorité, nous proposons les candidatures suivantes :

- Monsieur Antonio MUJICA
- Madame Sandrine ZUNINO
- Madame Claire CAMPODONICO
- Madame Sophie CUCCHI-GILAS
- Madame Alexandra BESSI
- Monsieur Vincent BOUTEILLE
- Monsieur Nicolas GORGODIAN

--

Discussion :

M. LE MAIRE : Pour le groupe de Monsieur LA PIANA, proposez-vous des candidatures ?

M. BESSAIIH : On réfléchit. On a 5 minutes, c'est ça ?

M. LE MAIRE : Oui, oui, là, il reste 4min20.

Monsieur PRIOURET, je vous propose de réfléchir aussi. C'est bon. C'est moins compliqué.

MME LANGLET : On est deux, donc on propose les deux.

M. LE MAIRE : Il faudra l'ordre.

MME LANGLET :

- Monsieur Bruno PRIOURET
- Madame Laurence LANGLET.

M. LE MAIRE : Bruno PRIOURET et Laurence LANGLET pour le groupe de Monsieur PRIOURET. C'est noté.

C'est bon ? Monsieur BESSAIH, oui.

M. BESSAIH,

- Madame Kafia BENSADI
- Madame Marion ROBERT
- Monsieur Jean-Marc LA PIANA
- Monsieur Laurent DESHAIS
- Madame Johanne GUIDINI-SOUCHE
- Monsieur Jimmy BESSAIH

M. LE MAIRE : C'est bon, c'est noté, parfait.

On va procéder au vote. Je vous invite à noter sur le bulletin de vote que vous avez sur votre table soit liste de la majorité, soit liste de Monsieur LA PIANA, soit liste de Monsieur PRIOURET. Je répète liste de la majorité, soit liste de Monsieur LA PIANA, soit liste de Monsieur PRIOURET. Vous ne mettez rien si vous souhaitez voter blanc.

J'invite les assesseurs à se munir de l'urne et à se mettre en position pour procéder au vote.

Monsieur BOUTEILLE veuillez procéder à l'appel des conseillers municipaux par ordre de placement pour voter un par un dès lors que tout le monde est en place.

M. BOUTEILLE : Donc, tout le monde est prêt ? On est bon ?

M. LE MAIRE : On est bon.

M. BOUTEILLE : Madame Kafia BENSADI.

M. LE MAIRE : A voté.

M. BOUTEILLE : Monsieur Laurent DESHAIES.

M. LE MAIRE : A voté.

M. BOUTEILLE : Madame Johanne GUIDINI-SOUCHE.

M. LE MAIRE : A voté.

M. BOUTEILLE : Monsieur Jimmy BESSAIH.

M. LE MAIRE : A voté.

M. BOUTEILLE : Madame Marion ROBERT.

M. LE MAIRE : A voté.

M. LE MAIRE : Monsieur Jean-Marc LA PIANA.

M. LE MAIRE : Procuration. A voté.

M. BOUTEILLE : Monsieur Nicolas GORGODIAN.

M. LE MAIRE : A voté.

M. BOUTEILLE : Madame Harmonie INGRASCI.

M. LE MAIRE : A voté.

M. BOUTEILLE : Monsieur Dominique MASSA.

M. LE MAIRE : A voté.

M. BOUTEILLE : Madame Corinne D'ONORIO DI MEO.

M. LE MAIRE : A voté.

M. BOUTEILLE : Monsieur Kamel BELARBI.

M. LE MAIRE : A voté.

M. BOUTEILLE : Madame Danielle CHABAUD.

M. LE MAIRE : A voté.

M. BOUTEILLE : Monsieur Vincent RANDAZZO.

M. LE MAIRE : A voté.

M. BOUTEILLE : Madame Noura ARAB.

M. LE MAIRE : A voté.

M. BOUTEILLE : Monsieur Alain GIUSTI.

M. LE MAIRE : A voté.

M. BOUTEILLE : Madame Valérie FERRARINI.

M. LE MAIRE : Procuration. A voté.

M. BOUTEILLE : Madame Claire CAMPODONICO.

M. LE MAIRE : A voté Madame CAMPODONICO. Merci.

M. BOUTEILLE : Madame Sandrine ZUNINO.

M. LE MAIRE : A voté.

M. BOUTEILLE : Monsieur Hervé GARNIER.

M. LE MAIRE : A voté.

M. BOUTEILLE : Monsieur Antonio MUJICA.

M. LE MAIRE : A voté.

M. BOUTEILLE : Monsieur Arnaud MAZILLE.

M. LE MAIRE : A voté Monsieur MAZILLE.

M. BOUTEILLE : Madame Sophie CUCCHI-GILAS.

M. LE MAIRE : A voté.

M. BOUTEILLE : Monsieur Pascal NALIN.

M. LE MAIRE : A voté.

M. BOUTEILLE : Madame Magali SCHELLES.

M. LE MAIRE : A voté.

M. BOUTEILLE : Madame Claude DUPIN.

M. LE MAIRE : A voté.

M. BOUTEILLE : Madame Béatrice BARRA-PAGNIER.

M. LE MAIRE : A voté.

M. BOUTEILLE : moi-même.

M. LE MAIRE : A voté Monsieur BOUTEILLE.

M. BOUTEILLE : Madame Anaïs BARRE.

M. LE MAIRE : A voté.

M. BOUTEILLE : Madame Alexandra BESSI.

M. LE MAIRE : A voté.

M. BOUTEILLE : Monsieur Stéphane CARBONERO.

M. LE MAIRE : A voté.

M. BOUTEILLE : Madame Delphine CAILLAUD-WEBER.

M. LE MAIRE : A voté.

M. BOUTEILLE : Monsieur Michel MARASTONI.

M. LE MAIRE : A voté.

M. BOUTEILLE : Monsieur Gérard GIORDANO

M. LE MAIRE : A voté.

M. BOUTEILLE : Monsieur Bruno PRIOURET

M. LE MAIRE : A voté.

M. BOUTEILLE : Et pour finir, Madame Laurence LANGLET

M. LE MAIRE : A voté.

Le scrutin est désormais clos, j'invite les assesseurs à procéder au dépouillement.

M. BOUTEILLE,
Liste de la majorité.
Liste de la majorité.
Liste de Monsieur LA PIANA.
Liste de monsieur LA PIANA.
Liste de la majorité.
Liste de Monsieur LA PIANA.
Liste de la majorité.
Liste de la majorité.
Liste de Monsieur LA PIANA.
Liste de la majorité.
Liste de la majorité.
Liste de la majorité.
Liste de la majorité.
Liste de la majorité.
Liste de la majorité.
Liste de Monsieur PRIOURET.
Liste de la majorité.
Liste de la majorité.
Liste de la majorité.
Liste de la majorité.
Liste de la majorité.
Liste de la majorité.
Liste de Monsieur LA PIANA.
Liste de la majorité.

Liste de la majorité.
Liste de Monsieur PRIOURET.
Liste de la majorité.
Liste de la majorité.
Liste de la majorité.
Liste de la majorité.
Liste de la majorité.
Liste de la majorité.
Liste de Monsieur LA PIANA,
Liste de la majorité.
Liste de la majorité.

27 voix pour la liste de la majorité.
6 voix pour la liste de Monsieur LA PIANA.
2 voix pour la liste de Monsieur PRIOURET.

M. LE MAIRE : Donc, le dépouillement du vote a donc donné les résultats suivants :
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 35.
Suffrages blancs ou nuls : 0.
Suffrages exprimés : 35.
Sièges à pourvoir : 8.
Ainsi, le quotient électoral est fixé à 4,375.

La première répartition des sièges au quotient électoral se fait comme suit :
La liste de la majorité ayant obtenu 27 voix obtient 6 sièges.
La liste de Monsieur LA PIANA ayant obtenu 6 voix obtient 1 siège.
La liste de Monsieur PRIOURET ayant obtenu 2 voix obtient 0 siège.

La deuxième répartition des sièges au plus fort s'effectue comme suit :
La liste de la majorité obtient 0 siège.
La liste de Monsieur LA PIANA obtient 0 siège.
La liste de Monsieur PRIOURET obtient 1 siège.

La liste de la majorité obtient donc au total 6 sièges au Conseil d'administration du CCAS, soit :

- Monsieur Antonio MUJICA
- Madame Sandrine ZUNINO
- Madame Claire CAMPODONICO
- Madame Sophie CUCCHI-GILAS
- Madame Alexandra BESSI
- Monsieur Vincent BOUTEILLE

La liste de Monsieur LA PIANA obtient donc au total 1 siège au Conseil d'administration du CCAS, soit :

- Madame Kafïa BENSADI.

La liste de Monsieur PRIOURET obtient donc au total un siège au Conseil d'administration du CCAS, soit :

- Monsieur PRIOURET.

M. LE MAIRE : Madame ROBERT, allez-y.

MME ROBERT : Oui, alors juste parce que... donc c'est bon, vous allez proclamer les résultats là, je suppose ?

M. LE MAIRE : Oui.

MME ROBERT : Simplement une petite question, puisque là, on vient d'élire les 8 membres issus du Conseil Municipal du CCAS. Donc, le CCAS est composé de 16 membres, dont 8 issus du monde associatif, de l'insertion, etc. Nous avons vu passer votre appel à candidatures qui sera clos la semaine prochaine. Donc, nous souhaiterions avoir quelques précisions pour connaître les critères de sélection sur lesquels va se fonder votre décision en fait par rapport à ces candidatures ?

Et puis, d'autre part, connaître l'état des candidatures à date, même s'il reste une semaine ?

Et enfin, savoir si vous envisagez un profond renouvellement de la représentation du monde associatif au CCAS par rapport au précédent mandat ?

M. LE MAIRE : Monsieur MUJICA, vous avez la parole.

M. MUJICA : Merci Monsieur le Maire. En fait, déjà, il faut qu'on ait tous les candidats parce que, pour l'instant, on n'en a pas eu beaucoup. On a eu que 2 réponses, donc ça concerne les associations à but caritatives. Donc on verra après qui se présente, et puis on décidera. Mais pour l'instant, on en a que 2.

M. LE MAIRE : Merci, c'est bon ? On passe à la délibération n° 5.

5 - CRÉATION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES ET FIXATION DE SA COMPOSITION

M. LE MAIRE : *(Exposé des motifs)*

Je rappelle à l'Assemblée que la Commission d'Appel d'Offres (CAO) est chargée d'examiner les candidatures et les offres des entreprises enfin d'attribuer les marchés publics passés selon une procédure formalisée. De surcroît, elle est compétente de donner un avis sur tout projet d'avenant à un marché public entraînant une augmentation du montant global supérieure à 5 %.

Elle est composée pour les communes de 3 500 habitants et plus, conformément à l'article L. 1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, de l'autorité habilitée à signer les marchés publics, ainsi que leurs éventuels avenants ou son représentant, président, et par 5 membres de l'Assemblée délibérante élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Ainsi, il est proposé au Conseil Municipal de procéder à la création d'une Commission d'Appel d'offres, suite au renouvellement de l'Assemblée délibérante, et de désigner les élus (titulaires et suppléants) qui siégeront au sein de ladite Commission.

Pour le groupe de la majorité, nous proposons les candidatures suivantes :

En membres titulaires :

Madame SANDRINE ZUNINO
Monsieur Alain GIUSTI
Monsieur Pascal NALIN
Monsieur Vincent RANDAZZO
Monsieur Gérard GIORDANO

En membres suppléants :

Monsieur Arnaud MAZILLE
Madame Corinne D'ONORIO DI MEO
Madame Magali SCHELLES
Monsieur Dominique MASSA
Monsieur Michel MARASTON

--

Discussion :

M. LE MAIRE : Pour le groupe de Monsieur LA PIANA, proposez-vous des candidatures ?

M. BESSAIH,

En membre titulaire :

Monsieur Jimmy BESSAIH

En membre suppléant :

Monsieur Jean-Marc LA PIANA

M. LE MAIRE : Très bien, c'est noté.

Et pour le groupe de Monsieur PRIOURET, proposez-vous des candidatures ?

M. PRIOURET,

En membre titulaire :

Monsieur Bruno PRIOURET

En membre suppléant :

Madame Laurence LANGLET

M. LE MAIRE : Parfait, c'est noté, je vous remercie.

Nous allons procéder aux votes. Je vous invite à noter sur le bulletin de vote que vous avez sur votre table soit la liste de la majorité, soit la liste de Monsieur LA PIANA, soit la liste de Monsieur PRIOURET, ou bien rien si vous souhaitez voter blanc.

J'invite les assesseurs à se munir de l'urne et à se mettre en position pour procéder au vote. Monsieur BOUTEILLE veuillez procéder à l'appel des conseillers municipaux par ordre de placement pour voter un par un dès lors que les assesseurs seront en position.

M. BOUTEILLE : Merci Monsieur le Maire. On est bon pour le deuxième vote ?

M. LE MAIRE : On est bon.

M. BOUTEILLE : Il manque l'urne.

M. BOUTEILLE : Madame Kafia BENSADI.

M. LE MAIRE : A voté.

M. BOUTEILLE : Monsieur Laurent DESHAIES.

M. LE MAIRE : A voté.

M. BOUTEILLE : Madame Johanne GUIDINI-SOUCHE

M. LE MAIRE : A voté.

M. BOUTEILLE : Monsieur Jimmy BESSAIH.

M. LE MAIRE : A voté.

M. BOUTEILLE : Madame Marion ROBERT.

M. LE MAIRE : A voté.

M. LE MAIRE : Monsieur Jean-Marc LA PIANA par procuration.

M. LE MAIRE : A voté.

M. BOUTEILLE : Monsieur Nicolas GORGODIAN.

M. LE MAIRE : A voté.

M. BOUTEILLE : Madame Harmonie INGRASCI.

M. LE MAIRE : A voté.

M. BOUTEILLE : Monsieur Dominique MASSA.

M. LE MAIRE : A voté.

M. BOUTEILLE : Madame Corinne D'ONORIO DI MEO.

M. LE MAIRE : A voté.

M. BOUTEILLE : Monsieur Kamel BELARBI.

M. LE MAIRE : A voté.

M. BOUTEILLE : Madame Danielle CHABAUD.

M. LE MAIRE : A voté.

M. BOUTEILLE : Monsieur Vincent RANDAZZO.

M. LE MAIRE : A voté.

M. BOUTEILLE : Madame Noura ARAB.

M. LE MAIRE : A voté.

M. BOUTEILLE : Monsieur Alain GIUSTI.

M. LE MAIRE : A voté.

M. BOUTEILLE : Madame Valérie FERRARINI par procuration.

M. LE MAIRE : A voté.

M. BOUTEILLE : Madame Claire CAMPODONICO.

M. LE MAIRE : A voté.

M. BOUTEILLE : Madame Sandrine ZUNICO.

M. LE MAIRE : A voté.

M. BOUTEILLE : Madame Hervé GARNIER.

M. LE MAIRE : A voté.

M. BOUTEILLE : Monsieur Antonio MUJICA.

M. LE MAIRE : A voté.

M. BOUTEILLE : Monsieur Arnaud MAZILLE.

M. LE MAIRE : A voté.

M. BOUTEILLE : Madame Sophie CUCCHI-GILAS.

M. LE MAIRE : A voté.

M. BOUTEILLE : Monsieur Pascal NALIN.

M. LE MAIRE : A voté.

M. BOUTEILLE : Madame Magali SCHELLES.

M. LE MAIRE : A voté.

M. BOUTEILLE : Madame Claude DUPIN.

M. LE MAIRE : A voté.

M. BOUTEILLE : Madame Béatrice BARRA-PAGNIER.

M. LE MAIRE : A voté.

M. BOUTEILLE : Moi-même.

M. LE MAIRE : A voté.

M. BOUTEILLE : Madame Anaïs BARRE.

M. LE MAIRE : A voté.

M. BOUTEILLE : Madame Alexandra BESSI.

M. LE MAIRE : A voté.

M. BOUTEILLE : Monsieur Stéphane CARBONERO.

M. LE MAIRE : A voté.

M. BOUTEILLE : Madame Delphine CAILLAUD-WEBER.

M. LE MAIRE : A voté.

M. BOUTEILLE : Monsieur Michel MARASTONI.

M. LE MAIRE : A voté.

M. BOUTEILLE : Monsieur Gérard GIORDANO.

M. LE MAIRE : A voté.

M. BOUTEILLE : Monsieur Bruno PRIOURET.

M. LE MAIRE : A voté.

M. BOUTEILLE : Et pour finir, Madame Laurence LANGLET.

M. LE MAIRE : A voté.

Le scrutin est désormais clos, j'invite les assesseurs à procéder au dépouillement.

M. BOUTEILLE,

Liste de la majorité.

Liste de Monsieur PRIOURET.

Liste de la majorité.

Liste de la majorité.

Liste de la majorité.

Liste de la majorité.

Liste de la majorité.

Liste de la majorité.

Liste de la majorité.

Liste de la majorité.

Liste de la majorité.

Liste de la majorité.

Liste de la majorité.

Liste de Monsieur LA PIANA.

Liste de Monsieur LA PIANA.

Liste de Monsieur LA PIANA.

Liste de la majorité.

Liste de Monsieur LA PIANA.

Liste de Monsieur LA PIANA.

Liste de la majorité.

Liste de la majorité.

Liste de la majorité.

Liste de la majorité.

Liste de la majorité.

Liste de la majorité.

Liste de la majorité.

Liste de Monsieur PRIOURET.

Liste de la majorité.

Liste de Monsieur LA PIANA.

Liste de la majorité.

Liste de la majorité.

Liste de la majorité.

Liste de la majorité.

Liste de la majorité.

Liste de la majorité.

M. LE MAIRE : C'est bon. Donc, le dépouillement du vote a donc donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 35.

Suffrages blancs ou nuls : 0.

Suffrages exprimés : 35.

Sièges à pourvoir : 5.
Ainsi, le quotient électoral est fixé à 7.

La première répartition des sièges au quotient électoral se fait comme suit :
La liste de la majorité ayant obtenu 27 voix obtient 3 sièges.
La liste de Monsieur LA PIANA ayant obtenu 6 voix obtient 0 siège.
La liste de Monsieur PRIOURET ayant obtenu 2 voix obtient 0 siège.

La deuxième répartition des sièges au plus fort s'effectue comme suit :
La liste de la majorité obtient 1 siège.
La liste de Monsieur LA PIANA obtient 1 siège.
La liste de Monsieur PRIOURET obtient 0 siège.

La liste de la majorité obtient donc au total 4 sièges au sein de la Commission d'Appel d'Offres, soit :

En membres titulaires :

Madame Sandrine ZUNINO
Monsieur Alain GIUSTI.
Monsieur Pascal NALIN.
Monsieur Vincent RANDAZZO

En membres suppléants :

Monsieur Arnaud MAZILLE.
Madame Corinne D'ONORIO DI MEO
Madame Magali SCHELLES
Monsieur Dominique MASSA

La liste de Monsieur LA PIANA obtient donc au total 1 siège au sein de la Commission d'Appel d'Offres, soit :

En membre titulaire :

Monsieur Jimmy BESSAIH

En membre suppléant :

Monsieur Jean-Marc LA PIANA.

La liste de Monsieur PRIOURET obtient donc au total 0 siège au sein de la Commission d'Appel d'Offres.

6 - CRÉATION DE LA COMMISSION DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC ET FIXATION DE SA COMPOSITION

M. LE MAIRE : (*Exposé des motifs*)

Je rappelle que la Commission de Délégation de Service Public (CDSP) est compétente pour analyser les dossiers de candidature et dresser la liste des candidats admis à présenter une offre.

Au surplus, elle est chargée de donner un avis sur tout projet d'avenant à une convention de délégation de service public entraînant une augmentation du montant global supérieure à 5 %, et sur tout contrat de concession passé, quelle que soit la procédure de la passation des contrats de la commande publique.

Elle est composée pour les communes de 3 500 habitants et plus, conformément à l'article L. 1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, de l'autorité habilitée à signer la convention de délégation de service public ou son représentant, président, et de 5 membres de l'Assemblée délibérante élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Ainsi, il est proposé au Conseil municipal de procéder à la création d'une Commission de délégation de service public, suite au renouvellement de l'Assemblée délibérante, et de désigner les élus (titulaires et suppléants) qui siègeront au sein de ladite commission.

Pour le groupe de la majorité, nous proposons les candidatures suivantes :

En membres titulaires :

Madame Sandrine ZUNINO
Monsieur Alain GIUSTI
Monsieur Pascal NALIN
Monsieur Vincent RANDAZZO
Monsieur Gérard GIORDANO

En membres suppléants :

Monsieur Arnaud MAZILLE
Madame Corinne D'ONORIO DI MEO
Madame Magali SCelles
Monsieur Dominique MASSA
Monsieur Michel MARASTONI

--

Discussion :

M. LE MAIRE : Pour le groupe de Monsieur LA PIANA, proposez-vous des candidatures ?

M. BESSAIH,

En membre titulaire :

Monsieur Jimmy BESSAIH

En membre suppléant :

Monsieur Jean-Marc LA PIANA.

M. LE MAIRE : Merci. C'est noté.

Pour le groupe de Monsieur PRIOURET, proposez-vous des candidatures ?

MME LANGLET,

En membre titulaire :
Monsieur Bruno PRIOURET.

En membre suppléant :
Madame Laurent LANGLET.

M. LE MAIRE : C'est noté.

Nous allons procéder aux votes. Je vous invite à noter sur le bulletin de vote que vous avez sur votre table soit liste de la majorité, soit liste de Monsieur LA PIANA, soit liste de Monsieur PRIOURET ou bien rien si vous souhaitez voter blanc.

J'invite les assesseurs à se mettre en place.

M. BOUTEILLE : Pour le troisième vote, est-ce que tout le monde est en place ? On est prêt ?

M. LE MAIRE : On est bon. Monsieur BOUTEILLE.

M. BOUTEILLE : Madame Kafia BENSADI.

M. LE MAIRE : A voté.

M. BOUTEILLE : Monsieur Laurent DESHAIES.

M. LE MAIRE : A voté.

M. BOUTEILLE : Madame Johanne GUIDINI-SOUCHE.

M. LE MAIRE : A voté.

M. BOUTEILLE : Monsieur Jimmy BESSAIH.

M. LE MAIRE : A voté.

M. BOUTEILLE : Madame Marion ROBERT.

M. LE MAIRE : A voté.

M. LE MAIRE : Monsieur Jean-Marc LA PIANA par procuration.

M. LE MAIRE : A voté.

M. BOUTEILLE : Monsieur Nicolas GORGODIAN.

M. LE MAIRE : A voté.

M. BOUTEILLE : Madame Harmonie INGRASCI.

M. LE MAIRE : A voté.

M. BOUTEILLE : Monsieur Dominique MASSA.

M. LE MAIRE : A voté.

M. BOUTEILLE : Madame Corinne D'ONORIO DI MEO.

M. LE MAIRE : A voté.

M. BOUTEILLE : Monsieur Kamel BELARBI.

M. LE MAIRE : A voté.

M. BOUTEILLE : Madame Danielle CHABAUD.

M. LE MAIRE : A voté.

M. BOUTEILLE : Monsieur Vincent RANDAZZO.

M. LE MAIRE : A voté.

M. BOUTEILLE : Madame Noura ARAB.

M. LE MAIRE : A voté.

M. BOUTEILLE : Monsieur Alain GIUSTI.

M. LE MAIRE : A voté.

M. BOUTEILLE : Madame Valérie FERRARINI par procuration.

M. LE MAIRE : A voté.

M. BOUTEILLE : Madame Claire CAMPODONICO.

M. LE MAIRE : A voté.

M. BOUTEILLE : Madame Sandrine ZUNICO.

M. LE MAIRE : A voté.

M. BOUTEILLE : Madame Hervé GARNIER.

M. LE MAIRE : A voté.

M. BOUTEILLE : Monsieur Antonio MUJICA.

M. LE MAIRE : A voté.

M. BOUTEILLE : Monsieur Arnaud MAZILLE.

M. LE MAIRE : A voté.

M. BOUTEILLE : Madame Sophie CUCCHI-GILAS.

M. LE MAIRE : A voté.

M. BOUTEILLE : Monsieur Pascal NALIN.

M. LE MAIRE : A voté.

M. BOUTEILLE : Madame Magali SCHELLES.

M. LE MAIRE : A voté.

M. BOUTEILLE : Madame Claude DUPIN.

M. LE MAIRE : A voté.

M. BOUTEILLE : Madame Béatrice BARRA-PAGNIER.

M. LE MAIRE : A voté.

M. BOUTEILLE : Moi-même.

M. LE MAIRE : A voté.

M. BOUTEILLE : Madame Anaïs BARRE.

M. LE MAIRE : A voté.

M. BOUTEILLE : Madame Alexandra BESSI.

M. LE MAIRE : A voté.

M. BOUTEILLE : Monsieur Stéphane CARBONERO.

M. LE MAIRE : A voté.

M. BOUTEILLE : Madame Delphine CAILLAUD-WEBER.

M. LE MAIRE : A voté.

M. BOUTEILLE : Monsieur Michel MARASTONI.

M. LE MAIRE : A voté.

M. BOUTEILLE : Monsieur Gérard GIORDANO.

M. LE MAIRE : A voté.

M. BOUTEILLE : Monsieur Bruno PRIOURET.

M. LE MAIRE : A voté.

M. BOUTEILLE : Et pour finir, Madame Laurence LANGLET.

M. LE MAIRE : A voté.

Le scrutin est désormais clos, j'invite les assesseurs à procéder au dépouillement.

M. BOUTEILLE,

Liste de Monsieur LA PIANA.

Liste de la majorité.

Liste de Monsieur PRIOURET.

Liste de la majorité.

Liste de Monsieur LA PIANA.

Liste de Monsieur PRIOURET.

Liste de la majorité.

Liste de Monsieur LA PIANA.

Liste de Monsieur LA PIANA.

Liste de la majorité.

Liste de la majorité.

Liste de Monsieur LA PIANA.

Liste de Monsieur LA PIANA.

Liste de la majorité.

Liste de la majorité.

Liste de la majorité.

Liste de la majorité.

Liste de la majorité.

Liste de la majorité.

Liste de la majorité.

Liste de la majorité.

Liste de la majorité.

Liste de la majorité.

Liste de la majorité.

Liste de la majorité.

Liste de la majorité.

Liste de la majorité.

Liste de la majorité.

Liste de la majorité.

Liste de la majorité.

Liste de la majorité.

Liste de la majorité.

Liste de la majorité.

Liste de la majorité.

Liste de la majorité

Liste de la majorité : 27 voix.

Liste de Monsieur LA PIANA : 6 voix.

Liste de Monsieur PRIOURET : 2 voix.

M. LE MAIRE : Merci Monsieur GORGODIAN. Le dépouillement des votes a donc donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 35.

Suffrages blancs ou nuls : 0.

Suffrages exprimés : 35.

Sièges à pourvoir : 5.

Ainsi, le quotient électoral est fixé à 7.

La première répartition des sièges au quotient électoral se fait comme suit :

La liste de la majorité ayant obtenu 27 voix obtient 3 sièges.

La liste de Monsieur LA PIANA ayant obtenu 6 voix obtient 0 siège.

La liste de Monsieur PRIOURET ayant obtenu 2 voix obtient 0 siège.

La deuxième répartition des sièges au plus fort s'effectue comme suit :

La liste de la majorité obtient 4 sièges.

La liste de Monsieur LA PIANA obtient 1 siège.

La liste de Monsieur PRIOURET obtient 0 siège.

La liste de la majorité obtient donc au total 4 sièges au sein de la Commission de Délégation de service public, soit :

En membres titulaires :

Madame Sandrine ZUNINO

Monsieur Alain GIUSTI.

Monsieur Pascal NALIN.

Monsieur Vincent RANDAZZO

En membres suppléants :

Monsieur Arnaud MAZILLE.

Madame Corinne D'ONORIO DI MEO

Madame Magali SCHELLES

Monsieur Dominique MASSA

La liste de Monsieur LA PIANA obtient donc au total 1 siège au sein de la Commission de délégation de service public, soit :

En membre titulaire :

Monsieur Jimmy BESSAIH

En membre suppléant :

Monsieur Jean-Marc LA PIANA.

La liste de Monsieur PRIOURET obtient donc au total 0 siège au sein de la CDSP.

7. ADOPTION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES, DE LA COMMISSION DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC ET DES JURYS DE CONCOURS

M. LE MAIRE : (*Exposé des motifs*)

Il convient de fixer les modalités d'organisation et de fonctionnement applicables à la Commission d'Appel d'Offres et à la Commission de Délégation de Service Public au sein d'un règlement intérieur qui sera également applicable aux jurys de concours.

Ce règlement intérieur vous a été communiqué lors de la convocation au présent Conseil.

--

Discussion :

M. le MAIRE : Est-ce qu'il y a des observations ? Nous passons au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? À l'unanimité. Je vous remercie.

Adoptée à l'**UNANIMITE** des
suffrages exprimés

Avant de passer au vote des affaire suivantes, je tiens à vous rappeler que, conformément à l'article L.2121-21 du CGCT, « *Le Conseil Municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin.* ».

Ainsi, dans un souci d'efficacité, je vous invite à bien vouloir approuver à l'unanimité, le fait de procéder par à un vote à main levée pour les projets de délibération n° 8 à 25 afin de procéder aux désignations concernées.

Qui est pour ? Tout le monde. À l'unanimité. Je vous remercie.

Adoptée à l'**UNANIMITE** des
suffrages exprimés

8. DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AU CONSEIL D'EXPLOITATION DE LA RÉGIE COMMUNALE DES POMPES FUNÈBRES

M. LE MAIRE : *(Exposé des motifs)*

Je vous rappelle que, par délibération du 25 juin 1998, le Conseil Municipal a décidé de la création d'une régie municipale du Service Extérieur des Pompes Funèbres.

Le règlement intérieur de cette régie précise que les membres du Conseil d'exploitation sont nommés par le Conseil Municipal pour la durée du mandat, jusqu'à nomination du Conseil d'exploitation suivant.

Ce Conseil d'exploitation est composé de 5 représentants issus du Conseil Municipal et de 4 membres extérieurs.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la désignation des membres suivants :

Membres représentants du Conseil Municipal	Membres extérieurs
Madame Sophie CUCCHI-GILAS	Monsieur Dominique VEYRUNE
Madam Noura ARAB	Monsieur Djilali MAROUF
Monsieur Michel MARASTONI	Madame Chantal LEDRU
Madame Béatrice BARRA-PAGNIER	Monsieur Ernest SASSI
Monsieur Gérard GIORDANO	

--
Discussion :

M. LE MAIRE : Y a-t-il des observations ? Nous allons procéder au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci.

MME ROBERT : *Propos hors micro.*

M. LE MAIRE : Ah oui, d'accord, OK. Vous n'aviez pas levé la main, c'est ça ?

MME ROBERT : Oui c'est ça.

M. LE MAIRE : Très bien donc c'est le groupe entier. C'est noté, je vous remercie. On fait revoter.

Adopté à la MAJORITE des suffrages exprimés
Par 29 voix POUR (groupe majorité avec procuration V. FERRARINI, B. PRIOURET et L. LANGLET)
6 ABSTENTIONS (M. ROBERT avec procuration J-M LA PIANA, J. BESSAIH, J. GUIDINI-SOUCHE, L. DESHAIES et K. BENSADI)

9 - NOMINATION DES REPRÉSENTANTS DE LA COMMUNE AU SEIN DES CONSEILS D'ÉCOLES

M. LE MAIRE : *(Exposé des motifs)*

Je vous rappelle que, suivant l'article D.411-1 du Code de l'éducation, dans chaque école (maternelle, élémentaire ou primaire), le Conseil d'école est notamment composé de 2 élus : le Maire ou son représentant, ainsi qu'un conseiller municipal désigné par le Conseil Municipal.

Ainsi, il est proposé au Conseil Municipal de procéder à la désignation des conseillers municipaux qui siégeront au sein des différents conseils d'écoles.

Je vous propose que nous procédions à la désignation des élus suivants :

Groupes scolaires	Titulaires	Suppléants
Maternelle Veline	Madame Sophie CUCCHI-GILAS	Madame Claire CAMPODONICO
Maternelle Beausoleil	Monsieur Arnaud MAZILLE	Monsieur Dominique MASSA
Maternelle Fontvenelle	Madame Corinne D'ONORIO DI MEO	Madame Béatrice BARRA-PAGNIER
Maternelle Terrils Bleus	Madame Alexandra BESSI	Monsieur Gérard GIORDANO
Maternelle Les Aires	Madame Sophie CUCCHI-GILAS	Madame Danielle CHABAUD
Maternelle E. Triolet	Monsieur Pascale NALIN	Monsieur Stéphane CARBONERO
Élémentaire J. Prévert	Monsieur Vincent RANDAZZO	Monsieur Kamel BELARBI
Élémentaire L. Aubrac	Monsieur Claude DUPIN	Madame Harmonie INGRASCI
Élémentaire P. Cézanne	Monsieur Gérard GIORDANO	Monsieur Michel MARASTONI
Élémentaire F. Mistral	Monsieur Michel MARASTONI	Monsieur Gérard GIORDANO
Élémentaire G. Brassens	Madame Noura ARAB	Madame Anaïs BARRE

Élémentaire Château Pitty	Madame Claire CAMPODONICO	Madame Magali SCELLES
Élémentaire Bayet	Monsieur Antonio MUJICA	Madame Magali SCELLES

--

Discussion :

M. LE MAIRE : Y a-t-il des observations ? Oui.

MME GUIDINI-SOUCHE : Nous souhaitons saisir l'occasion de ces nominations pour rappeler les rassemblements qui ont eu lieu la semaine dernière devant les écoles de Fontvenelle et de Biver, à l'initiative des enseignants et des enseignantes, lesquels s'étaient déjà largement mobilisés le mardi précédent pour protester contre le budget d'austérité de l'Éducation Nationale, et des parents d'élèves, bien sûr, pour protester contre la fermeture programmée de classes au motif d'une baisse supposée d'effectifs l'année prochaine. On sait d'expérience combien ces prévisions sont peu fiables. Excusez-moi, je me suis perdue... Je vais y arriver.

M. LE MAIRE : Allez-y prenez votre temps.

MME GUIDINI-SOUCHE : Je vais retrouver. Voilà. Donc, l'action collective a permis de sauver, au moins pour le moment, la classe de Cézanne. Mais nous ignorons toujours le sort réservé à celle de Lucie Aubrac. Donc, nous vous demandons si vous avez des informations à nous apporter à ce sujet. Nous pensons que les élèves de notre Commune méritent mieux que des classes surchargées ou que des classes sans professeurs, faute de remplaçants ou de remplaçantes. Il est urgent de défendre nos services publics d'éducation pour que chaque enfant ait les meilleures chances de réussir. C'est cette exigence politique que nous portons, que nous défendons. Donc, je réitère ma question, où en sont les discussions contre la fermeture de la classe de l'école Lucie Aubrac ?

M. LE MAIRE : Merci Madame GUIDINI-SOUCHE. Effectivement, nous sommes unanimement d'accord avec vous, je suppose. Monsieur MUJICA, vous voulez apporter des précisions ?

M. MUJICA : Oui, merci Monsieur le Maire. Ça fait 3 semaines à peu près que nous sommes au courant de ces potentielles fermetures. Donc, nous nous sommes mobilisés avec Monsieur le Maire, nous avons rencontré l'inspectrice, nous avons écrit au DASEN. Aujourd'hui, nous avons de source non officielle parce qu'on n'a toujours pas reçu de courrier, la marche arrière sur la fermeture de Cézanne, ça, c'est... on n'a pas encore le courrier officiel, mais voilà, de source officielle, on va dire, ils reviennent en arrière là-dessus.

Pour Aubrac, on n'a toujours pas de nouvelles, on attend un courrier officiel du DASEN. Et aussi de source non officielle, le retrait aussi de la proposition d'ouverture d'une classe supplémentaire à Veline parce qu'il y avait aussi une potentielle ouverture à Veline. Donc voilà, il retirerait aussi cette ouverture potentielle.

M. LE MAIRE : Oui, vous avez la parole, allez-y.

MME GUIDINI-SOUCHE : Donc, pourquoi l'ouverture finalement n'est pas confirmée ? Parce que justement, j'avais des éléments qui tendaient dans cette direction, mais je n'avais pas la confirmation aussi. Donc voilà, est ce que vous avez des éléments qui expliquent pourquoi elle n'ouvrira pas finalement ?

M. LE MAIRE : Monsieur MUJICA, vous avez la parole.

M. MUJICA : Merci Monsieur le Maire. Donc, pour la même raison qu'à Cézanne en fait. À Cézanne, dans le calcul des classes, ils ont regroupé les deux écoles pour dire « on ferme », d'accord ? Et ce qu'ils n'ont pas fait en fait à Veline, c'est qu'ils ont séparé les deux écoles pour dire « on ouvre ». Et quand on regarde une école et l'autre école, bah on a de la place quand on regroupe les deux. Donc, elle a dit « vous ne pouvez pas faire un mode de calcul pour une pour dire on va ouvrir, et, pour l'autre, dire on les regroupe pour dire on ferme. Donc voilà, soyez un peu cohérent dans le mode de calcul pour que, derrière, bah voilà, on sache exactement sur quelles règles vont être fixées sur les années à venir ». Aussi, pour dire, est-ce qu'on fait un regroupement d'écoles parce que les deux écoles sont à côté et, effectivement, on prend l'ensemble des élèves, le nombre de classes, et on divise, et on a notre quota. Mais si on le fait pour une, il faut qu'on le fasse pour l'autre. Et là, aujourd'hui, ce n'était pas cohérent. Donc c'est pour cette raison qu'on leur a mis en avant cette incohérence-là parce qu'on avait une école où on avait beaucoup de places disponibles, une, où c'était un peu juste, mais il y avait encore de la place. Et en fait, quand on les sépare, effectivement, du coup, ça nécessite une ouverture, mais quand on les regroupe, il y a plus d'ouverture et c'est le contraire qui a été fait là-haut.

MME GUIDINI-SOUCHE : Et concrètement, entre Veline et Beausoleil, il y a des élèves qui vont être déplacés ? Comment ça se passe ? Parce que vous dites qu'il y a des.... Non, mais puisqu'il n'y a pas d'ouverture de classe.

M. MUJICA : C'est juste un calcul de classe pour les nouveaux entrants en fait. C'est tout.

MME GUIDINI-SOUCHE : Bon d'accord. Merci.

M. LE MAIRE : Nous procédons au vote. Merci. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Adopté à la **MAJORITE** des suffrages exprimés

Par 29 voix **POUR** (groupe majorité avec procuration V. FERRARINI, B. PRIOURET et L. LANGLET)

6 **ABSTENTIONS** (M. ROBERT avec procuration J-M LA PIANA, J. BESSAIH, J. GUIDINI-SOUCHE, L. DESHAIES et K. BENSADI)

**10 - NOMINATION DES REPRÉSENTANTS DE LA COMMUNE AU SEIN DES
 CONSEILS D'ADMINISTRATION DES COLLÈGES ET LYCÉES**

M. LE MAIRE : (*Exposé des motifs*)

Pour rappel, l'article R.421-14 du Code de l'Éducation précise que le Conseil d'administration des collèges et des lycées est notamment composé de la Commune, siège de l'établissement ou, lorsqu'il existe un établissement public de coopération intercommunale, un représentant de cet établissement public et un représentant de la Commune.

Ainsi, il est proposé au Conseil Municipal de se prononcer sur la nomination des représentants de la commune de Gardanne qui siègeront au sein des différents Conseils d'administration des collèges et des lycées situés sur le territoire de la Commune.

Je vous propose que nous procédions à la désignation des élus suivants :

Groupes scolaires	Titulaires	Suppléants
Collège Gabriel PERI	Madame Magali SCELLES	Monsieur Pascal NALIN
Collège Le Pesquier	Madame Corinne D'ONORIO DI MEO	Madame Alexandra BESSI
Lycée agricole de Valabre	Madame Valérie FERRARINI	Monsieur Pascal NALIN
Lycée Polyvalent Fourcade	Monsieur Vincent BOUTEILLE	Madame Claire CAMPODONICO
Lycée Professionnel du LEP de l'Etoile	Madame Sophie CUCCHI-GILAS	Madame Anaïs BARRE

--

Discussion :

M. LE MAIRE : Y a-t-il des observations ? Oui, Monsieur BESSAIH.

M. BESSAIH : Oui, c'est un peu la même remarque que ma collègue juste avant moi. On est aussi dans une situation de baisse de ce qu'on appelle la dotation globale horaire, où on force de plus en plus les professeurs à faire des heures supplémentaires, où on n'est pas remplacé et où on a des suppressions de postes. Donc, je voulais alerter mes collègues ici présents quand ils iront dans ces instances-là de se battre avec les parents d'élèves et avec les professeurs pour que cette dotation globale horaire soit augmentée pour le bien-être des élèves. Merci.

M. LE MAIRE : Merci. Nous serons attentifs à ce sujet, bien évidemment. Oui, Madame LANGLET.

MME LANGLET : Alors moi, je voulais juste revenir aussi sur les... Quand vous venez en représentation dans les établissements du 2nd degré, c'est aussi de faire remonter l'état des établissements. Parce que, que ça soit donc sur Valabre, je pense que Monsieur BESSAIH ne va pas dire le contraire, c'est quand même parfois catastrophique ce qu'on entend dans les Conseils d'administration, et que ça soit dans les lycées de Fourcade ou du LEP, on a des problèmes aussi de chauffage, ça remonte. Bon, voilà, il faut être conscient et faire remonter, que ça soit au Département ou à la Région, ça serait bien d'être soutenu aussi au niveau des municipalités, qu'on nous entende parce que c'est compliqué.

M. LE MAIRE : C'est noté. Je vous remercie. Donc, nous allons procéder au vote.

Adopté à la MAJORITE des suffrages exprimés
Par 29 voix POUR (groupe majorité avec procuration V. FERRARINI, B. PRIOURET et L. LANGLET)
6 ABSTENTIONS (M. ROBERT avec procuration J-M LA PIANA, J. BESSAIH, J. GUIDINI-SOUCHE, L. DESHAIES et K. BENSADI)

11 - NOMINATION DU REPRÉSENTANT DE LA COMMUNE POUR L'ÉCOLE PRIVÉE SAINT-JOSEPH SOUS CONTRAT D'ASSOCIATION

M. LE MAIRE : *(Exposé des motifs)*

Je rappelle à l'Assemblée que l'article L.442-8 du Code de l'éducation, prévoit que la Commune sur le territoire de laquelle se trouve un établissement d'enseignement privé sous contrat d'association, désigne un représentant pour la participation aux réunions de l'organe de l'établissement compétent pour délibérer sur le budget des classes sous contrat.

Ainsi, je vous propose que nous désignons Monsieur Arnaud MAZILLE comme représentant de la Commune au sein de l'école privée Saint-Joseph.

--

Discussion :

M. LE MAIRE : Y a-t-il des observations ? Je propose que nous passions au vote.

Adopté à la MAJORITE des suffrages exprimés
Par 29 voix POUR (groupe majorité avec procuration V. FERRARINI, B. PRIOURET et L. LANGLET)
6 ABSTENTIONS (M. ROBERT avec procuration J-M LA PIANA, J. BESSAIH, J. GUIDINI-SOUCHE, L. DESHAIES et K. BENSADI)

12 - NOMINATION DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL SIÉGEANT À LA SPL PROVENCE TERRITOIRE D'AVENIR

M. LE MAIRE : (*Exposé des motifs*)

Je rappelle à l'Assemblée que, par délibération en date du 19 juin 2025, le Conseil Municipal a approuvé la création de la Société Publique Locale (SPL) « PROVENCE, TERRITOIRE D'AVENIR ».

Les statuts de ladite société prévoient que la commune de Gardanne dispose de 8 sièges au Conseil d'administration de la SPL PROVENCE TERRITOIRE D'AVENIR.

Ainsi, suite au renouvellement de l'Assemblée délibérante de la Commune, il convient de procéder à la désignation des 8 administrateurs qui siègeront au conseil d'administration, mais également, à celle du représentant de la commune de Gardanne au sein de l'Assemblée Générale de ladite SPL.

Nous proposons la candidature des 7 élus suivants du groupe de la majorité :

- Monsieur Hervé GRANIER
- Monsieur Antonio MUJICA
- Madame Sandrine ZUNINO
- Monsieur Arnaud MAZILLE
- Madame Sophie CUCCHI-GILAS
- Monsieur Vincent RANDAZZO
- Madame Anaïs BARRE

Nous proposons par ailleurs que le huitième siège soit attribué au premier groupe d'opposition au sein du Conseil Municipal, à savoir le groupe de Monsieur LA PIANA.

--

Discussion :

M. LE MAIRE : Pour le groupe de Monsieur LA PIANA, souhaitez-vous proposer un élu au sein de ce Conseil d'administration ? Oui, Monsieur DESHAIES.

M. DESHAIES : On n'aura pas de candidat comme la dernière fois. Par contre, on aimerait bien savoir ce qui s'est passé depuis la création de cette SPL. Est-ce qu'il y a déjà eu des réunions ?

M. LE MAIRE : Monsieur MUJICA, vous avez la parole.

M. MUJICA : Oui, il y a eu un Conseil d'administration qui a été installé pour l'installation des élus membres du Conseil d'administration. Après, vous savez aussi qu'en fin d'année dernière, on approchait des élections, on ne pouvait pas faire grand-chose. Donc, du coup, c'est pour cette raison que là on repasse la délibération, renommer de nouveaux membres, et pouvoir démarrer sur les projets.

M. LE MAIRE : Merci Monsieur MUJICA. D'autres observations ?

Donc, Monsieur LA PIANA refuse, je propose à Monsieur PRIOURET, est-ce que vous avez un candidat ? Vous avez la parole, Monsieur PRIOURET.

M. PRIOURET : Tout à fait, je suis d'accord pour participer à ce Conseil d'administration.

M. LE MAIRE : Très bien.

Nous proposons également donc la candidature de Monsieur Antonio MUJICA comme représentant de la Commune au sein de l'Assemblée générale des actionnaires de la SPL.

Y a-t-il des observations ? Pas d'observation. Nous allons procéder donc au vote.

Adopté à la MAJORITE des suffrages exprimés
Par 29 voix POUR (groupe majorité avec procuration V. FERRARINI, B. PRIOURET et L. LANGLET)
6 ABSTENTIONS (M. ROBERT avec procuration J-M LA PIANA, J. BESSAIH, J. GUIDINI-SOUCHE, L. DESHAIES et K. BENSADI)

13 - NOMINATION DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL SIÉGEANT À LA SEMAG

M. LE MAIRE : (*Exposé des motifs*)

Je vous rappelle que, par délibération en date du 2 juillet 1986, le Conseil Municipal a approuvé la création d'une société d'économie mixte dénommée « SOCIÉTÉ D'ÉCONOMIE MIXTE D'AMÉNAGEMENT DE GARDANNE ET SA RÉGION (SEMAG) ».

Les statuts de ladite société, prévoient que la commune de Gardanne dispose de 7 sièges au conseil d'administration de la SEMAG.

Ainsi, suite au renouvellement de l'assemblée délibérante de la commune, il convient de procéder à la désignation des 7 administrateurs qui siègeront au conseil d'administration de la SEMAG, mais également, à celle du représentant de la commune de Gardanne au sein de l'Assemblée générale des actionnaires de ladite société.

Nous proposons la candidature des 6 élus suivants du groupe de la majorité :

- Monsieur Hervé GRANIER
- Monsieur Antonio MUJICA
- Madame Sandrine ZUNINO
- Monsieur Arnaud MAZILLE
- Monsieur Pascal NALIN
- Monsieur Stéphane CARBONERO

Nous proposons que le septième siège soit attribué au premier groupe d'opposition au sein du Conseil Municipal, à savoir le groupe de Monsieur LA PIANA.

--

Discussion :

M. LE MAIRE : Pour le groupe de Monsieur LA PIANA, souhaitez-vous proposer un élu au sein de ce conseil d'administration ?

M. BESSAIH : Je suis candidat, Jimmy BESSAIH.

M. LE MAIRE : Très bien. C'est noté. Merci beaucoup.

Nous proposons également la candidature de Monsieur Antonio MUJICA au sein de l'Assemblée générale de la société d'économie mixte.

Y a-t-il des observations ? Nous allons procéder au vote.

Adopté à l'**UNANIMITE** des suffrages exprimés

**14 - DÉSIGNATION DU REPRÉSENTANT DU CONSEIL MUNICIPAL À
L'ASSEMBLÉE SPÉCIALE DE LA SOCIÉTÉ PUBLIQUE LOCALE
D'AMÉNAGEMENT (SPLA) DU PAYS D'AIX TERRITOIRES**

M. LE MAIRE : (*Exposé des motifs*)

Nous proposons la candidature de Monsieur Stéphane CARBONERO au sein de l'Assemblée générale de la SPLA du Pays d'Aix.

--

Discussion :

M. LE MAIRE : Y a-t-il des observations ? Nous allons procéder au vote.

Adopté à la **MAJORITE** des suffrages exprimés

Par 27 voix **POUR** (groupe majorité avec procuration V. FERRARINI)

2 voix **CONTRE** (B. PRIOURET et L. LANGLET)

6 **ABSTENTIONS** (M. ROBERT avec procuration J-M LA PIANA, J. BESSAIH, J. GUIDINI-SOUCHE, L. DESHAIES et K. BENSADI)

**15 - DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'OFFICE DE TOURISME**

M. LE MAIRE : (*Exposé des motifs*)

Conformément aux articles 6 et 10 des statuts de l'association de l'Office de Tourisme de Gardanne, la commune de Gardanne est membre de son Conseil d'administration.

À ce titre, il est nécessaire de désigner les 6 représentants qui siégeront au Conseil d'administration de l'Office de Tourisme, et ce, pour la durée de leur mandat électif.

Nous proposons la candidature des 6 élus suivants au conseil d'administration :

- Monsieur Arnaud MAZILLE
- Madame Magali SCELLES
- Monsieur Stéphane CARBONERO
- Madame Danielle CHABAUD
- Monsieur Nicolas GORGODIAN
- Monsieur Vincent BOUTEILLE

--

Discussion :

M. LE MAIRE : Y a-t-il des observations ? Nous allons procéder au vote.

Adopté à la **MAJORITE** des suffrages
exprimés

Par 29 voix **POUR** (groupe majorité avec
procuration V. FERRARINI, B. PRIOURET et
L. LANGLET)

6 **ABSTENTIONS** (M. ROBERT avec
procuration J-M LA PIANA, J. BESSAIH, J.
GUIDINI-SOUCHE, L. DESHAIES et K.
BENSADI)

16 - DÉSIGNATION DU REPRÉSENTANT DU CONSEIL MUNICIPAL AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA MISSION LOCALE DU PAYS D'AIX

M. LE MAIRE : *(Exposé des motifs)*

Nous vous proposons la candidature de Monsieur Vincent BOUTEILLE au sein du Conseil d'administration de la Mission locale du Pays d'Aix, et que nous procédions à cette désignation par vote à main levée.

--

Discussion :

M. LE MAIRE : Y a-t-il des observations ? Nous allons procéder au vote.

Adopté à la **MAJORITE** des suffrages exprimés

Par 29 voix **POUR** (groupe majorité avec procuration V. FERRARINI, B. PRIOURET et L. LANGLET)

6 **ABSTENTIONS** (M. ROBERT avec procuration J-M LA PIANA, J. BESSAIH, J. GUIDINI-SOUCHE, L. DESHAIES et K. BENSADI)

17 - DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE LA COMMUNE AU SEIN DU SYNDICAT MIXTE D'ENERGIE DU DÉPARTEMENT (SMED) DES BOUCHES-DU-RHÔNE

M. LE MAIRE : *(Exposé des motifs)*

Nous proposons la candidature de Monsieur Antonio MUJICA en tant que titulaire, et de Monsieur Pascal NALIN en tant que suppléant au sein du SMED des Bouches-du-Rhône, et que nous procédions à cette désignation par vote à main levée.

--

Discussion :

M. LE MAIRE : Comme d'habitude, nous allons procéder au vote.

Adopté à la **MAJORITE** des suffrages exprimés

Par 29 voix **POUR** (groupe majorité avec procuration V. FERRARINI, B. PRIOURET et L. LANGLET)

6 **ABSTENTIONS** (M. ROBERT avec procuration J-M LA PIANA, J. BESSAIH, J. GUIDINI-SOUCHE, L. DESHAIES et K. BENSADI)

**18 - DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE LA COMMUNE AU SEIN DE
L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC MENELIK**

M. LE MAIRE : *(Exposé des motifs)*

Nous proposons la candidature de Monsieur Alain GIUSTI en tant que titulaire et Monsieur Claude DUPIN en tant que suppléant au sein de l'établissement public MENELIK.

--

Discussion :

M. LE MAIRE : Y a-t-il des observations ? Nous allons procéder au vote.

Adopté à la **MAJORITE** des suffrages
exprimés

Par 29 voix **POUR** (groupe majorité avec
procuration V. FERRARINI, B. PRIOURET et
L. LANGLET)

6 **ABSTENTIONS** (M. ROBERT avec
procuration J-M LA PIANA, J. BESSAIH, J.
GUIDINI-SOUCHE, L. DESHAIES et K.
BENSADI)

**19 - DÉSIGNATION DU REPRÉSENTANT DE LA COMMUNE AU SEIN DE LA
COMMISSION LOCALE DE L'EAU (CLE) DU BASSIN VERSANT DE L'ARC.**

M. LE MAIRE : *(Exposé des motifs)*

Nous proposons la candidature de Monsieur GIUSTI en tant que titulaire. Il y a un suppléant ou pas ? Il n'y a pas de suppléant.

--

Discussion :

M. LE MAIRE : Y a-t-il des observations ? Nous allons procéder au vote.

Adopté à la **MAJORITE** des suffrages
exprimés

Par 29 voix **POUR** (groupe majorité avec
procuration V. FERRARINI, B. PRIOURET et
L. LANGLET)

6 **ABSTENTIONS** (M. ROBERT avec
procuration J-M LA PIANA, J. BESSAIH, J.
GUIDINI-SOUCHE, L. DESHAIES et K.
BENSADI)

**20 - DESIGNATION DES REPRESENTANTS A LA COMMISSION DE SUIVI SITE
(CSS) DE LA SOCIETE ALTEO**

M. LE MAIRE : *(Exposé des motifs)*

Nous proposons la candidature de Monsieur Alain GIUSTI en tant que titulaire et de Monsieur Claude DUPIN en tant que suppléant au sein de cette Commission de suivi de site.

--

Discussion :

M. LE MAIRE : Y a-t-il des observations ? Oui.

M. DESHAIES : Oui, j'ai une intervention qui représente en fait, c'est valable pour les 3 commissions de suivi de site. Je peux faire une intervention globale.

M. LE MAIRE : Oui, allez-y, allez-y.

M. DESHAIES : En fait, ces instances, ça joue un rôle essentiel en termes d'information, de transparence et suivi des impacts environnementaux et sanitaires pour les 3. Or, la Commune n'est représentée que par un seul élu. Et donc, pour pouvoir avoir une information complète en tant qu'élu, on vous demande s'il est possible d'avoir les comptes rendus de ces commissions. Alors, je sais que, pour ceux D'ALTEO, c'est relativement facile de se les procurer. Par contre, en ce qui concerne la Malespine et GAZEL Energie, on n'a pas accès à ces comités de suivi. Donc, on vous demande s'il est possible de vous engager à assurer cette transmission de comités de suivi de site.

M. LE MAIRE : Bien évidemment. C'est la préfecture qui les détient. Je demande à mes services de me rappeler de vous les mettre à disposition dès qu'il y aura une CSS, bien évidemment, en toute transparence.

M. DESHAIES : Merci.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup pour votre intervention. Nous allons procéder au vote. Qui est contre ? Et qui s'abstient ? Merci.

Adopté à la **MAJORITE** des suffrages
exprimés

Par 29 voix **POUR** (groupe majorité avec
procuration V. FERRARINI, B. PRIOURET et
L. LANGLET)

6 **ABSTENTIONS** (M. ROBERT avec
procuration J-M LA PIANA, J. BESSAIH, J.
GUIDINI-SOUCHE, L. DESHAIES et K.
BENSADI)

**21 - NOMINATION DU REPRESENTANT DE LA COMMUNE A LA
COMMISSION DE SUIVI DE SITE (CSS) RELATIVE À L'EXPLOITATION
DE LA CENTRALE DE PROVENCE GARDANNE / MEYREUIL,
EXPLOITÉE PAR LA SOCIÉTÉ GAZEL ENERGIE**

M. LE MAIRE : *(Exposé des motifs)*

Nous proposons la candidature de Monsieur Hervé GRANIER en tant que titulaire et de Monsieur Dominique MASSA en tant que suppléant au sein de cette Commission de suivi de site.

--

Discussion :

M. LE MAIRE : Y a-t-il des observations ? Nous allons procéder au vote.

Adopté à la **MAJORITE** des suffrages
exprimés

Par 29 voix **POUR** (groupe majorité avec
procuration V. FERRARINI, B. PRIOURET et
L. LANGLET)

6 **ABSTENTIONS** (M. ROBERT avec
procuration J-M LA PIANA, J. BESSAIH, J.
GUIDINI-SOUCHE, L. DESHAIES et K.
BENSADI)

**22 - DESIGNATION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL A LA
COMMISSION DE SUIVI DE SITE RELATIVE A L'INSTALLATION DE
STOCKAGE DE DECHETS NON DANGEREUX (ISDND) DE LA MALESPINE**

M. LE MAIRE : *(Exposé des motifs)*

Nous proposons la candidature au sein de cette Commission de suivi de site.

En élus titulaires :

Monsieur Pascal NALIN
Monsieur Vincent RANDAZZO
Madame Delphine CAILLAUD-WEBER

En élus suppléants :

Monsieur Alain GIUSTI
Monsieur Claude DUPIN
Madame Béatrice BARRA-PAGNIER

--

Discussion :

M. LE MAIRE : Y a-t-il des observations ? Nous allons procéder au vote.

Adopté à la **MAJORITE** des suffrages
exprimés

Par 29 voix **POUR** (groupe majorité avec
procuration V. FERRARINI, B. PRIOURET et
L. LANGLET)

6 **ABSTENTIONS** (M. ROBERT avec
procuration J-M LA PIANA, J. BESSAIH, J.
GUIDINI-SOUCHE, L. DESHAIES et K.
BENSADI)

**23 - DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DE LA COMMUNE AU SEIN DE
L'ASSOCIATION SYNDICALE LIBRE (ASL) DU POLE ECONOMIQUE,
CULTUREL ET ENERGETIQUE DU POLE YVON MORANDAT**

M. LE MAIRE : (*Exposé des motifs*)

Nous proposons la candidature de Monsieur Antonio MUJICA en tant que titulaire et de Monsieur Stéphane CARBONERO en tant que suppléant au sein de l'ASL du Pôle Yvon Morandat.

--

Discussion :

M. LE MAIRE : Y a-t-il des observations ? Nous allons procéder au vote.

Adopté à la **MAJORITE** des suffrages
exprimés

Par 29 voix **POUR** (groupe majorité avec
procuration V. FERRARINI, B. PRIOURET et
L. LANGLET)

6 **ABSTENTIONS** (M. ROBERT avec
procuration J-M LA PIANA, J. BESSAIH, J.
GUIDINI-SOUCHE, L. DESHAIES et K.
BENSADI)

**24 - DESIGNATION DES REPRESENTANTS AU SEIN DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION DE L'ASSOCIATION
« LA CARBOUNIERO DE PROUVENCO »**

M. LE MAIRE : *(Exposé des motifs)*

Nous proposons la candidature de Monsieur Arnaud MAZILLE en tant que titulaire et de Monsieur Gérard GIORDANO en tant que suppléant au sein du conseil d'administration de cette association qui gère le musée de la mine de Gréasque.

--

Discussion :

M. LE MAIRE : Excusez-moi pour mon latin.

Propos hors micro : c'est du provençal.

M. LE MAIRE : Excusez-moi pour mon grec provençal ! Y-a-t-il des observations ? Nous allons procéder au vote.

Adopté à la **MAJORITE** des suffrages
exprimés

Par 29 voix **POUR** (groupe majorité avec
procuration V. FERRARINI, B. PRIOURET et
L. LANGLET)

6 **ABSTENTIONS** (M. ROBERT avec
procuration J-M LA PIANA, J. BESSAIH, J.
GUIDINI-SOUCHE, L. DESHAIES et K.
BENSADI)

**25 - DESIGNATION DU REPRESENTANT DU CONSEIL MUNICIPAL AU CONSEIL
D'ADMINISTRATION DE L'ASSOCIATION
ACCOMPAGNEMENT ACTION INITIATIVE (AAI)**

M. LE MAIRE : *(Exposé des motifs)*

Nous proposons la candidature de Monsieur Antonio MUJICA en tant que représentant au sein du Conseil d'administration de l'AAI.

--

Discussion :

M. LE MAIRE : Y a-t-il des observations ? Nous allons procéder au vote.

Adopté à la **MAJORITE** des suffrages
exprimés

Par 29 voix **POUR** (groupe majorité avec
procuration V. FERRARINI, B. PRIOURET et
L. LANGLET)

6 **ABSTENTIONS** (M. ROBERT avec
procuration J-M LA PIANA, J. BESSAIH, J.
GUIDINI-SOUCHE, L. DESHAIES et K.
BENSADI)

**26 – CREATION D'UN COMITE CONSULTATIF DE LUTTE CONTRE LES
DEPOTS SAUVAGES**

M. LE MAIRE : *(Exposé des motifs)*

Nous vous proposons la création, comme durant le mandat précédent, d'un Comité consultatif de lutte contre les dépôts sauvages.

Ce Comité s'inscrit pleinement dans la politique de lutte contre les atteintes à l'environnement menée ces dernières années.

En effet, la prolifération des dépôts illégaux de déchets constitue une nuisance pour l'environnement et porte atteinte à l'harmonie et à la qualité des espaces naturels, ainsi que de manière générale, à l'ensemble de notre cadre de vie.

Ainsi, cette Commission aura pour missions essentielles de :

- proposer des sujets d'information et de discussion sur la thématique des dépôts illégaux, de déchets et des atteintes à l'environnement ;
- participer à la réflexion concernant la mise en place d'un plan d'action communal de lutte contre les dépôts illicites de déchets, la remise en état et la valorisation des sols des sites concernés, ainsi que la communication relative à la préservation de la faune et de la flore ;

- émettre des avis sur des questions ou des dossiers qui lui seront soumis concernant les dépôts illicites de déchets ;
- donner des avis nécessaires à la préparation des décisions prises par la commune concernant les dépôts illicites des déchets
- être informée sur l'ensemble des affaires traitées en matière de lutte contre les atteintes à l'environnement.

Il est donc proposé au Conseil Municipal que ce Comité consultatif soit composé d'élus et de représentants d'associations.

Nous vous proposons de fixer la composition du Comité ainsi :

- Monsieur le Maire, en qualité que Président ;
- 6 représentants issus de la majorité avec 6 titulaires et 6 suppléants ;
- 2 représentants issus du groupe de Monsieur LA PIANA avec 2 titulaires et 2 suppléants ;
- 1 représentant issu du groupe de Monsieur PRIOURET avec 1 titulaire et 1 suppléant ;
- 1 représentant de chaque CIQ ;
- 1 représentant de l'Amicale de la Réserve communale de Sécurité civile de Gardanne ;
- 1 représentant de l'Institut pour la protection et la valorisation de la forêt méditerranéenne (Écomusée de Gardanne).

Des techniciens de la Commune seront conviés aux séances du Comité consultatif.

De même, des personnes extérieures pourront être invitées à titre d'expert ou bien parce qu'elles sont directement concernées par l'ordre du jour à traiter à l'occasion des séances de ce comité

Il est également demandé au Conseil Municipal de m'autoriser à fixer par arrêté le nom des représentants désignés par les CIQ, l'Amicale de la Réserve communale de Sécurité civile de Gardanne et l'Écomusée de Gardanne mais également, de procéder à leur modification sur demande de ces associations

Nous proposons pour la majorité la candidature de :

En tant que titulaires :

Monsieur Antonio MUJICA
 Madame Sandrine ZUNINO
 Monsieur Pascal NALIN
 Monsieur Dominique MASSA
 Madame Béatrice BARRA-PAGNIER
 Madame Corinne D'ONORIO DI MEO

En tant que suppléants :

Monsieur Arnaud MAZILLE
 Madame Claire CAMPODONICO
 Monsieur Gérard GIORDANO
 Monsieur Michel MARASTONI
 Monsieur Vincent BOUTEILLE
 Monsieur Nicolas GORGADIAN

--

Discussion :

M. LE MAIRE : Pour le groupe de Monsieur LA PIANA, qui souhaitez-vous proposer ?

M. BESSAIH : Est-ce qu'on a 1 représentant ou 2 représentants ? Parce que quand on lit l'article 2, il y a écrit 1 représentant, donc je voulais savoir si c'était 2.

M. LE MAIRE : C'est 2 représentants.

M. BESSAIH : Donc, il y a une coquille.

M. LE MAIRE : 2 titulaires et 2 suppléants.

M. BESSAIH : D'accord.

En titulaires :

Monsieur Laurent DESHAIES
Monsieur Jimmy BESSAIH.

En suppléants :

Madame Marion ROBERT
Monsieur Jean-Marc LA PIANA.

M. LE MAIRE : Très bien. Et pour Monsieur PRIOURET.

MME LANGLET :

En titulaire :

Monsieur Bruno PRIOURET.

En suppléant :

Madame Laurence LANGLET

M. LE MAIRE : Merci, c'est noté, je vous remercie. Nous procédons au vote.

Adopté à l'**UNANIMITE** des suffrages
exprimés

**27 - CREATION D'UN COMITE CONSULTATIF POUR LE SUIVI DU JUMELAGE
ENTRE LA COMMUNE DE GARDANNE
ET LA COMMUNE ARMÉNIENNE D'ALAVERDI**

M. LE MAIRE : *(Exposé des motifs)*

Nous vous proposons la création d'un comité consultatif relatif au suivi du jumelage entre la commune de Gardanne et la commune arménienne d'Alaverdi qui aura pour mission de prendre le relai du comité qui avait pour mission d'élaborer l'acte de jumelage et de suivre les actions, les dispositifs, les projets et les initiatives mis en œuvre.

En effet, le protocole de jumelage entre la commune de Gardanne et la commune d'Alaverdi en date du 7 juin 2025 précise que le suivi régulier des actions de coopération mises en œuvre dans le cadre de la convention de jumelage est effectué par un organe consultatif.

Nous vous proposons de fixer la composition du comité ainsi :

- Monsieur le Maire en qualité que Président.
- 6 représentants issus de la majorité avec 6 titulaires et 6 suppléants
- 2 représentants issus du groupe de Monsieur LA PIANA avec 2 titulaires et 2 suppléants.
- 1 représentant issu du groupe de Monsieur PRIOURET avec 1 titulaire et 1 suppléant.
- 3 représentants de l'amicale des Arméniens de Gardanne

Des techniciens de la Commune seront conviés aux séances du comité consultatif.

De même, des personnes extérieures pourront être invitées à titre d'expert ou bien parce qu'elles sont directement concernées par l'ordre du jour à traiter à l'occasion des séances de ce comité

Nous proposons pour la majorité la candidature de :

En tant que titulaires :

Monsieur Arnaud MAZILLE
Madame Sandrine ZUNINO
Monsieur Vincent BOUTEILLE
Monsieur Nicolas GORGODIAN
Monsieur Claude DUPIN
Madame Sophie CUCCHI-GILAS

En tant que suppléants :

Madame Noura ARAB
Monsieur Vincent RANDAZZO
Madame Magali SCHELLES
Madame Anaïs BARRE
Madame Harmonie INGRASCI
Madame Béatrice BARRA-PAGNIE

--

Discussion :

M. LE MAIRE : Vous noterez la parité entre les Arméniens et les non-Arméniens.

Pour le groupe de Monsieur LA PIANA, qui souhaitez-vous proposer ?

M. BESSAIH,

En titulaires :

Madame Johanne GUIDINI-SOUCHE
Monsieur Jean-Marc LA PIANA.

En suppléants :

Madame Kafia BENSADI
Monsieur Jimmy BESSAIH

M. LE MAIRE : Je vous remercie. Et pour Monsieur PRIOURET ? Dans l'ordre.

MME LANGLET : En titulaire, Madame LANGLET, en suppléant, Monsieur PRIOURET.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup. Nous allons procéder au vote.

Adopté à l'**UNANIMITE** des suffrages
exprimés

28 - FIXATION DE L'ENVELOPPE INDEMNITAIRE GLOBALE DANS LE CADRE DES INDEMNITES DE FONCTION A ALLOUER

M. LE MAIRE : (*Exposé des motifs*)

Cette délibération ainsi que les deux suivantes concernant la mise en œuvre des indemnités de fonctions des élus titulaires de délégations.

La première délibération fixe l'enveloppe globale des indemnités calculée en fonction du nombre d'habitants de notre Commune.

Il s'agit de la même enveloppe que sur le mandat précédent.

La deuxième délibération concerne l'attribution individuelle de l'indemnité de fonction pour chaque élu avec une organisation simplifiée vis-à-vis du précédent mandat.

Elle détermine également le montant des frais de représentation du Maire et les dépenses éligibles.

Les conditions demeurant les mêmes que sur le précédent mandat.

La troisième délibération concerne la majoration compte tenu de la qualité de la Commune en tant que chef-lieu de canton.

Par souci d'exemplarité des élus, je vous précise que je proposerai à la séance du Conseil Municipal du mois de juin, l'adoption d'un règlement intérieur du Conseil Municipal permettant de mettre en œuvre le nouveau mécanisme de retenue d'indemnités de fonction en cas d'absences injustifiées des élus aux séances des conseils municipaux et des commissions thématiques.

--

Discussion :

M. LE MAIRE : Y a-t-il des observations sur ces 3 délibérations avant que nous procédions au vote successivement de chacune d'elles ? Monsieur DESHAIES.

M. DESHAIES : Oui, j'ai une remarque concernant la 29, l'article 3 de la 29, j'aurais aimé revenir sur les frais de représentation engagés par la commune en 2024.

M. LE MAIRE : Oui.

M. DESHAIES : Selon les données du Ministère de l'économie, ils s'élèvent à 10 205 €, soit 850 € par mois.

M. LE MAIRE : Oui.

M. DESHAIES : Pour une commune de la taille de Gardanne, ce niveau de dépenses apparaît élevé, en tout cas supérieur à ce qu'on observe habituellement dans des villes comparables. Mais au-delà de ce montant, c'est surtout une question de transparence qui se pose. Une demande officielle de communication des justificatifs de ces frais a été formulée le 18 juin 2025 par l'association Anticor via la plateforme « Ma Dada », qui permet à tout citoyen d'exercer son droit d'accès aux documents administratifs. À ce jour, cette demande est restée sans réponse, entraînant un refus implicite. Une saisine de la Commission d'accès aux documents administratifs est intervenue le 24 juillet 2025. Or, le cadre juridique est très clair. Le code des relations entre le public et l'administration prévoit que les documents administratifs sont communicables à toute personne qui en fait la demande, notamment en ces articles L.311-1 et suivants. La jurisprudence du Conseil d'État a également confirmé que les notes de frais et frais de représentation des élus font partie de ces documents communicables. Ma question est donc très simple : allez-vous transmettre ces justificatifs et permettre une transparence complète sur ces dépenses ? Pouvez-vous également les fournir pour les autres années de votre premier mandat ? Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Oui, je n'ai pas eu connaissance que c'était Anticor qui sollicitait cette demande. Manifestement, c'est ce que vous dites. Bien sûr qu'ils sont à disposition. C'était une dame qui avait sollicité cette demande-là, avec qui mon secrétariat avait échangé pour lui dire que ces informations étaient à sa disposition, qu'elle pouvait venir les chercher. Elle n'a pas souhaité le faire manifestement. Ces indemnités sont les mêmes que celles qui avaient été votées par l'ancienne municipalité, qui étaient destinées à Monsieur MEÏ. Donc oui, en toute transparence, elles sont à disposition de quiconque voudrait venir les consulter.

M. DESHAIES : Où ça ?

M. LE MAIRE : En Mairie.

M. DESHAIES : Donc, si on vient demain matin, on nous les communique.

M. LE MAIRE : Il faut juste prendre rendez-vous et je vous les communiquerai bien évidemment, bien sûr. D'autres observations ? Madame ROBERT.

MME ROBERT : Alors je vais faire donc une intervention groupée donc sur les 3 délibérations, donc simplement pour signaler quand même sur la délibération n° 30. Elle est quand même assez difficilement lisible, parce que si on a bien le tableau récapitulatif dans la délibération n° 29, la précédente, en ce qui concerne la majoration, on n'a plus le montant nominatif. Pourtant, en 2020, 2022, 2024, quand cette majoration de 15 % a été votée, on avait bien ce tableau annexe qui récapitulait l'ensemble des indemnités nominativement allouées aux membres du Conseil Municipal. Donc c'est vrai que, dans un souci de lisibilité, il aurait été bien que la délibération n° 30 donne le tableau complet plutôt que d'être obligé d'aller faire des calculs par rapport à la délibération précédente et d'ajouter 15 %. Voilà, c'est simplement en termes de transparence et de lisibilité, y compris pour ceux qui nous écoutent, et qui peut-être regardent aussi ces délibérations.

Après, bon, une remarque un petit peu générale sur cette majoration, alors certes, c'est la même chose que sous la précédente mandature, ce qu'on note, et vous l'avez dit, c'est qu'effectivement entre chacun des adjoints et conseillers municipaux, le système est quand même beaucoup plus lisible et peut être beaucoup plus équitable. C'est vrai que mes collègues avaient noté aussi des disparités entre les hommes et les femmes qui ici semblent corrigées. Donc j'allais dire tant mieux.

Aujourd'hui, simplement une remarque un petit peu d'ordre général, cette majoration de 15 %, elle est légale mais elle n'était pas indispensable, et elle n'est pas, disons qu'elle n'est pas quelque chose qui était obligatoire. Donc, dans un contexte qui est quand même assez compliqué pour nos concitoyens, qui est quand même compliqué avec la crise, avec l'inflation, avec le litre d'essence qui est bientôt à 2,50 €, voilà, on se dit qu'il nous aurait semblé opportun de faire un petit geste, quelque chose de symbolique et de pas éventuellement voter cette majoration immédiatement quand rien n'y est obligé. Alors, loin de moi l'idée de dire que les élus ne doivent pas être indemnisés pour le travail qu'ils fournissent et pour leurs fonctions. Je parle simplement en termes de symbole.

Et donc, pour toutes ces raisons, nous ne voterons pas évidemment l'ensemble de ces délibérations.

M. LE MAIRE : Oui. Madame LANGLET.

MME LANGLET : Nous avons une réflexion un petit peu différente. Pour une fois, on va être d'accord avec Monsieur le Maire, on va voter pour l'intégralité, tout simplement parce qu'on se bat aujourd'hui pour trouver des élus et c'est quelque chose qui est très difficile. À l'heure actuelle, quand on a tous été, pour être, j'allais dire, représentés sur une liste, on a compris quel était notre rôle et notre implication au fur et à mesure de l'année. Et on comprend bien qu'il faut compenser quand on ne va pas aller travailler et qu'on n'est pas salarié. Du coup, on n'aura pas notre salaire. Le rôle du conseiller municipal, de l'adjoint, du Maire est très important. Donc ce n'est pas par rapport à vous, Monsieur le Maire, qu'on va voter oui ou non, c'est dans la généralité. On ne peut pas se battre au niveau national pour que les élus soient plus représentés et dire au niveau local qu'on ne veut pas voter des indemnités. On comprend qu'on peut avoir des symboles, on peut avoir certaines choses par rapport à aujourd'hui, la difficulté de chacun et on le rejoint avec aujourd'hui le gasoil et tout ce qu'on entend, mais dans sa globalité, je pense que si on veut redonner l'impact et donner l'attrait, surtout pour les jeunes qui vont venir après, à ce rôle d'élu qui est très important, il faut savoir le reconnaître et c'est, on va dire, un travail, une implication à plein temps, et donc l'indemnité passe par là. Donc, Monsieur le Maire, nous voterons pour ces délibérations. Merci.

M. LE MAIRE : Monsieur MAZILLE, vous voulez apporter une précision ?

M. MAZILLE : Oui, merci, Monsieur le Maire, pour répondre à Madame ROBERT. Bon, vous avez raison, la majoration de 15 % n'est pas obligatoire, mais l'indemnité en elle-même n'est pas obligatoire non plus. Mais en effet, elle vise à indemniser la prise de temps par les élus et on ne peut pas réclamer d'avoir des élus qui sont investis, présents dans leurs fonctions et pas avoir une indemnisation qui, au demeurant, si vous faites un taux horaire par rapport au nombre d'heures sollicitées dans un mandat, ne correspond pas du tout. D'ailleurs, pour aller plus loin, la majoration n'est pas obligatoire, mais on aurait pu aller plus loin. Je ne sais pas si vous avez constaté dans la presse des municipalités, au demeurant de droite comme de gauche, dont la

première décision était d'augmenter leurs indemnités. Ça n'a pas été le cas. Et d'ailleurs nous aurions pu le faire, puisque la Commune a touché depuis les 3 dernières années la dotation de solidarité urbaine et aurait pu prétendre à un niveau d'indemnité supérieure, c'est-à-dire la strate de communes de plus de 40 000 habitants, ce qui aurait augmenté tous les montants d'environ 1/3. Nous ne l'avons pas fait, c'est un choix, on aurait pu le faire mais on ne l'a pas fait. Donc ça prouve quand même que sur ça, on est honnête et transparent, puisqu'on a souhaité rester dans l'ordre de grandeur qui était celui du mandat d'avant, qui était lui-même l'ordre de grandeur du mandat précédent encore une fois. Donc, encore une fois, et je rejoins un peu ce qui a été dit par Madame LANGLET, si on sollicite les élus et qu'on souhaite qu'ils soient présents, il existe des fonctions bénévoles et volontaires, mais ça ne peut pas être de ce niveau-là qui est indemnisé. On est autour de cette table, il y a un peu tous les âges qui sont représentés. Pour des personnes qui sont retraitées, c'est plus simple, pour des personnes qui sont actives, ça l'est moins. Voilà. Et vous l'avez vu d'ailleurs, l'ensemble des représentations dont nous venons de voter sont des fonctions... Alors, les commissions, évidemment, elles se réunissent le soir, mais l'ensemble des représentations des Conseils d'administration et autres, elles ont lieu en journée, donc forcément sur du temps de travail effectif. Donc, ces représentations, il faut pouvoir y aller pour honorer l'ensemble de nos mandats et l'ensemble de nos obligations, et pouvoir porter les sujets dont vous avez fait part, et dont l'autre groupe d'opposition a fait part également. Et donc c'est en ça que les montants sont justifiés. D'ailleurs, je rappelle qu'il y a quand même une volonté nationale pour reconnaître l'engagement des élus locaux pour lequel il est difficile d'avoir une augmentation globale de ces indemnités. D'ailleurs, c'est ce qui a été fait pour les communes de moins de 10 000 habitants où il y a eu une revalorisation complète des grilles prévues par la loi. Ça n'a pas été fait pour les strates supérieures mais on sait que dans les arcades, notamment du Sénat, il est toujours prévu de retravailler cela et même d'avoir des montants fixés par la loi pour qu'il n'y ait plus de débat en Conseil Municipal, de savoir oui, non. Voilà. Ça tend à vouloir reconnaître l'engagement des élus, et c'est en ça que ce qu'on propose là est parfaitement dans la même lignée. D'ailleurs, je vous ferai remarquer juste une chose, l'enveloppe est la même, sauf que nous sommes 27 élus de la majorité. Au précédent mandat, à la fin, nous n'étions que 22. Naturellement, étant plus nombreux, la répartition donc par élu, cela fait moins. Voilà, c'était juste un élément que je souhaitais vous faire remarquer aussi, qui est purement numérique et mathématique.

M. LE MAIRE : Oui, Madame BENSADI.

MME BENSADI : Nous prenons acte de cette délibération concernant l'augmentation des indemnités des élus de la majorité. Nous comprenons qu'il s'agit d'une enveloppe fixée par l'État et encadrée légalement. Nous espérons que cette reconnaissance financière s'accompagnera d'un engagement encore plus fort au service des habitants, présence sur le terrain, écoute, transparence, et actions concrètes pour améliorer le quotidien de tous. Être élu, c'est avant tout une responsabilité, un engagement. Plus que jamais, les habitants et les habitantes attendent des actes, de la proximité et des résultats. Merci.

M. LE MAIRE : Merci Madame BENSADI. Je répète, il n'y a pas d'augmentation et ce que vous venez de dire vient d'être évoqué par Monsieur MAZILLE 2 minutes avant et par vos collègues aussi.

Nous allons procéder au vote :

Pour la première délibération. Donc c'est la n° 28. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Adopté à la MAJORITE des suffrages exprimés
Par 29 voix POUR (groupe majorité avec procuration V. FERRARINI, B. PRIOURET et L. LANGLET)
6 ABSTENTIONS (M. ROBERT avec procuration J-M LA PIANA, J. BESSAIIH, J. GUIDINI-SOUCHE, L. DESHAIES et K. BENSADI)

29 - ATTRIBUTION DES INDEMNITES DE FONCTION

M. LE MAIRE : (*Exposé des motifs*)

Monsieur le Maire informe l'Assemblée délibérante que, conformément à la délibération relative à la fixation de l'enveloppe globale indemnitaire, il convient de procéder à l'attribution des indemnités de fonction individuelles.

Pour rappel, le montant de l'enveloppe globale indemnitaire mensuelle étant fixé à 17 264,18 €, il est nécessaire de détailler les attributions individuelles de chaque élu concerné. Le montant de chaque attribution étant fixé dans les limites de l'enveloppe indemnitaire et des articles L.212323, L. 2123-24 et L.2123-24-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

Étant précisé que, conformément aux articles L.2123-24 et L.2123-24-1 CGCT, dans les communes de moins de 100 000 habitants, les conseillers municipaux auxquels le Maire délègue une partie de ses fonctions peuvent percevoir une indemnité allouée par le conseil municipal, à condition que le montant total des indemnités maximales susceptibles d'être allouées au Maire et aux adjoints (enveloppe globale indemnitaire) ne soit pas dépassé.

Dans les conditions fixées par le règlement intérieur du Conseil municipal, le montant des indemnités de fonction alloué aux membres du Conseil municipal pourra être modulé en fonction de leur participation effective aux séances plénières et aux réunions des commissions dont ils sont membres. L'article L. 2123-24-2 du CGCT prévoit que la réduction éventuelle ne peut dépasser, pour chacun des membres, la moitié de l'indemnité pouvant lui être allouée.

Enfin, il est également rappelé que du fait des différentes fonctions effectivement exercées par les adjoints au maire et de l'importance des activités liées aux fonctions déléguées, en particulier dans l'exécution des actes, il est possible d'accorder des indemnités de fonction de niveaux différents pour des élus ayant la même fonction, ce qui est le cas en l'espèce.

D'autre part, s'agissant des frais de représentation du Maire, et suivant les dispositions de l'article L.2123-19 du CGCT, il est proposé de fixer son montant mensuel à 20 % du montant total mensuel d'indemnités de fonction de Monsieur le Maire.

Ce montant est destiné à couvrir les dépenses engagées personnellement par Monsieur le Maire à l'occasion de l'exercice de ses fonctions et dans l'intérêt des affaires de la commune (réceptions, cérémonies, manifestations ou événements de toute nature qu'il organise ou

auxquels il participe...) ou plus généralement pour sa représentation (restauration, par exemple).

À ce titre, Monsieur le Maire est tenu de conserver les factures acquittées ou tout autre élément permettant de chiffrer la dépense engagée.

Il est proposé au Conseil Municipal,

Article 1^{er} :

Les attributions individuelles du régime indemnitaire des élus locaux sont réparties de la façon suivante :

Élu / fonction	Taux (%) de l'indice brut en vigueur (1 027)	Montant individuel mensuel brut de l'indemnité de fonction de l'élu
Hervé GRANIER, Maire	90 %	3 699,47 €
Antonio MUJICA, 1 ^{er} adjoint	32,50 %	1 335,92 €
Sandrine ZUNINO, 2 ^{ème} adjointe	27 %	1 109,84 €
Arnaud MAZILLE, 3 ^{ème} adjoint	18 %	739,89 €
Claire CAMPODONICO, 4 ^{ème} adjointe	18 %	739,89 €
Alain GIUSTI, 5 ^{ème} adjoint	18 %	739,89 €
Sophie CUCCHI-GILAS, 6 ^{ème} adjointe	18 %	739,89 €
Pascal NALIN, 7 ^{ème} adjoint	18 %	739,89 €
Noura ARAB, 8 ^{ème} adjointe	18 %	739,89 €
Vincent RANDAZZO, 9 ^{ème} adjoint	18 %	739,89 €
Magali SCHELLES, 10 ^{ème} adjointe	18 %	739,89 €
Danielle CHABAUD, conseillère municipale	7,90 %	324,73 €
Gérard GIORDANO, conseiller municipal	7,90 %	324,73 €
Michel MARASTONI, conseiller municipal	7,90 %	324,73 €
Corinne D'ONORIO DI MEO, conseillère municipale	7,90 %	324,73 €
Claude DUPIN, conseiller municipal	7,90 %	324,73 €
Béatrice BARRA-PAGNIER, conseillère municipale	7,90 %	324,73 €
Delphine CAILLAUD-WEBER, conseillère municipale	7,90 %	324,73 €
Valérie FERRARINI, conseillère municipale	7,90 %	324,73 €

Kamel BELARBI, conseiller municipal	7,90 %	324,73 €
Stéphane CARBONERO, conseiller municipal	7,90 %	324,73 €
Dominique MASSA, conseiller municipal	7,90 %	324,73 €
Anaïs BARRE, conseillère municipale	7,90 %	324,73 €
Alexandra BESSI, conseillère municipale	7,90 %	324,73 €
Nicolas GORGODIAN, conseiller municipal	7,90 %	324,73 €
Vincent BOUTEILLE, conseiller municipal	7,90 %	324,73 €
Harmonie INGRASCI, conseillère municipale	7,90 %	324,73 €

Article 2 :

De dire que les indemnités de fonction suivront l'évolution de la valeur du point d'indice et donc de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique.

Article 3 :

De fixer le montant forfaitaire mensuel pour frais de représentation de Monsieur le Maire correspondant à un montant égal à 20 % du montant total mensuel de ses indemnités de fonction et, de préciser que ce montant est notamment destiné à couvrir les dépenses engagées personnellement par Monsieur le Maire à l'occasion de l'exercice de ses fonctions et dans l'intérêt des affaires de la commune (réceptions, cérémonies, manifestations ou évènements de toute nature qu'il organise ou auxquels il participe...) ou plus généralement pour sa représentation (restauration, par exemple).

Dans ce cadre, Monsieur le Maire est tenu de conserver les factures acquittées ou tout autre élément permettant de chiffrer la dépense engagée.

Article 4 :

De dire que les crédits sont prévus au budget communal de l'exercice concerné.

Article 5 :

D'inscrire la présente délibération au registre des délibérations du conseil municipal, de la publier sur le site internet de la commune et de la transmettre au titre du contrôle de légalité à Monsieur le Sous-Préfet d'Aix-en-Provence.

--

Discussion :

M. le MAIRE : Qui est contre ? Qui s'abstient ?

<p>Adopté à la MAJORITE des suffrages exprimés</p> <p>Par 29 voix POUR (groupe majorité avec procuration V. FERRARINI, B. PRIOURET et L. LANGLET)</p>

6 voix **CONTRE** (M. ROBERT avec
procuration J-M LA PIANA, J. BESSAIH, J.
GUIDINI-SOUCHE, L. DESHAIES et K.
BENSADI)

30 - MAJORATION DES INDEMNITES DE FONCTION

M. LE MAIRE : *(Exposé des motifs)*

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la commune de Gardanne ayant la qualité de chef-lieu de canton, avant la modification des limites territoriales des cantons prévues en application de la loi n°2013-403 du 17 mai 2013, le Conseil municipal peut, en application de l'article L.2123-22 du code général des collectivités territoriales, décider de majorer les indemnités de fonction du Maire et de ses adjoints dans la limite prévue par l'article R. 2123-23 dudit code.

En conséquence, Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'approuver une majoration des indemnités du Maire et de ses adjoints à hauteur de 15 % des indemnités individuelles allouées.

Il est proposé au Conseil Municipal,

Article 1^{er} :

D'approuver la majoration des indemnités de fonction du Maire et de ses adjoints à hauteur de 15 % des attributions individuelles allouées dans une délibération distincte de la présente.

Article 2 :

De dire que le montant de la majoration suivra l'évolution des attributions allouées au regard de l'évolution de la valeur du point d'indice et donc de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique.

Article 3 :

De procéder au règlement mensuel de la majoration d'indemnité.

Article 4 :

De dire que les crédits sont prévus au budget de la commune.

Article 5 :

D'inscrire la présente délibération au registre des délibérations du conseil municipal, de la publier sur le site internet de la commune et de la transmettre au titre du contrôle de légalité à Monsieur le Sous-Préfet d'Aix-en-Provence.

--

Discussion :

M. LE MAIRE : Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Adopté à la **MAJORITE** des suffrages exprimés

Par 29 voix **POUR** (groupe majorité avec procuration V. FERRARINI, B. PRIOURET et L. LANGLET)

6 voix **CONTRE** (M. ROBERT avec procuration J-M LA PIANA, J. BESSAIH, J. GUIDINI-SOUCHE, L. DESHAIES et K. BENSADI)

02 - Personnel

31 - MANDAT CONFIE AU CENTRE DE GESTION DES BOUCHES-DU-RHONE DANS LE CADRE DU LANCEMENT D'UNE PROCEDURE AVEC NEGOCIATION RELATIVE AU RENOUELEMENT DU CONTRAT D'ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES

MME ZUNINO : (*Exposé des motifs*)

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que, par délibération n°2022-147 du Conseil municipal en date du 13 décembre 2022, il a été approuvé l'adhésion au contrat groupe d'assurance des risques statutaires du CDG13. Ce contrat groupe regroupe aujourd'hui près de 150 collectivités territoriales et garantit les collectivités adhérentes contre les risques financiers découlant de leurs obligations statutaires (maladie ordinaire, longue maladie/longue durée, accident de service).

Ce contrat arrivera à échéance le 31 décembre 2026 et, de ce fait, le CDG13 va prochainement procéder au lancement d'une procédure avec négociation en vue de renouveler le contrat groupe d'assurance des risques statutaires pour le compte des collectivités qui en font la demande.

Ce contrat prendrait effet à compter du 1^{er} janvier 2027, pour une durée de 4 ans.

À ce titre, il est souhaitable de donner mandat au CDG13 afin que ce dernier procède au lancement de la procédure de mise en concurrence idoine, permettant à la commune de bénéficier d'un contrat d'assurance groupe des risques statutaires. Étant précisé que le mandat confié au CDG13 ne crée aucune obligation pour la commune de souscrire au contrat proposé.

Le contrat couvrira tout ou partie des risques suivants :

- Agents affiliés à la C.N.R.A.C.L : décès, accident/maladie professionnelle imputable au service (CITIS), maladie ordinaire, longue maladie/maladie de longue durée, maternité/paternité/adoption, temps partiel thérapeutique, disponibilité d'office, invalidité ;
- Agents non affiliés à la C.N.R.A.C.L : accident/maladie imputable au service, maladie ordinaire, grave maladie, maternité/paternité/adoption.

La Commune conserve le choix de souscrire l'une ou l'autre des garanties, ou bien les deux.

Les taux de cotisation obtenus seront présentés à la commune avant adhésion définitive au contrat de groupe.

Il est par ailleurs précisé que les frais exposés au titre de ce contrat groupe feront l'objet d'une participation annuelle de la commune au CDG13 à hauteur de 0,10 % de la masse salariale de la Commune.

Au vu de ce qui précède et notamment de l'intérêt que représente une consultation groupée, il est nécessaire de donner mandat au CDG13 afin de participer à la consultation relative à la mise en œuvre du contrat groupe d'assurance des risques statutaires ;

Il est proposé au Conseil Municipal,

Article 1^{er} :

De donner mandat au CDG13 dans le cadre du lancement de la procédure avec négociation en vue de renouveler le contrat groupe d'assurance des risques statutaires que le CDG13.

Ce contrat aura notamment les caractéristiques suivantes :

- Durée du contrat : 4 ans, à effet au 1^{er} janvier 2027.
- Régime du contrat : capitalisation.
- Agents affiliés à la C.N.R.A.C.L : décès, accident/maladie professionnelle imputable au service (CITIS), maladie ordinaire, longue maladie/maladie de longue durée, maternité/paternité/adoption, temps partiel thérapeutique, disponibilité d'office, invalidité ;
- Agents non affiliés à la C.N.R.A.C.L : accident/maladie imputable au service, maladie ordinaire, grave maladie, maternité/paternité/adoption.

Article 2 :

De dire que les frais exposés au titre du présent contrat groupe représentent 0,10 % de la masse salariale de la collectivité, correspondant à la participation annuelle communale due au CDG13 pendant toute la durée du contrat et que les crédits nécessaires seront prévus au budget de la collectivité.

Article 3 :

De prendre acte que les taux de cotisation seront soumis préalablement à la commune afin qu'elle puisse prendre la décision d'adhérer ou pas au contrat groupe d'assurance des risques statutaires ne souscrit pas le CDG13 à compter du 1^{er} janvier 2027.

Article 4 :

De prendre acte que la décision d'adhésion au contrat d'assurance des risques statutaires fera l'objet d'une délibération ultérieure

--

Discussion :

M. LE MAIRE : Merci Madame ZUNINO. Des observations ? Nous allons procéder au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci à l'unanimité.

Adopté à l'**UNANIMITE** des suffrages
exprimés

L'ordre du jour est épuisé. La prochaine séance du Conseil Municipal aura lieu jeudi prochain à 18 h 30 et sera consacrée au débat d'orientation budgétaire. Il est 20 h 13, et la séance du Conseil Municipal est levée. Je vous souhaite à tous une bonne soirée.

La séance est levée à 20 h 13.

Le Maire,

Hervé GRANIER

Le secrétaire de séance,

Vincent BOUTEILLE

